

Ville de Lille

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2007

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire.- Je donne la parole à Madame PHEULPIN-COQUEL pour l'appel.

(Madame PHEULPIN-COQUEL procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, CATTELIN, MM. CHARLES, CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : M. BERNARD, Mmes CLERBOUT, COOLZAET, MM. PARGNEAUX, PECHARMAN.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Mes collègues, je voudrais tous vous saluer. En premier lieu, saluer notre Maire honoraire, Pierre MAUROY ; Yves DURAND, Maire de Lomme ; les Conseillers de quartiers ; les Lillois qui nous accompagnent et la presse.

Nous devons avoir un Conseil Municipal relativement court - j'espère ne pas me tromper avec un gros dossier sur l'habitat insalubre, un autre sur la politique de la ville et enfin un dossier sur la rénovation des cimetières. Ce sont les trois dossiers importants de ce Conseil.

Tout d'abord et même si nous lui avons rendu hommage, je voudrais rappeler qu'il y a quelques semaines, le 31 décembre, Albert DENVERS, une grande figure du Socialisme du Nord, un grand Nordiste, est décédé à l'âge de 101 ans.

C'était non seulement une figure, un grand responsable, mais aussi un homme qui avait engagé sa vie sur des sujets majeurs pour lui et pour nos concitoyens, à savoir le logement. Nous y reviendrons en parlant de l'Abbé Pierre.

Je rappelle qu'il est né en 1905 à Oost-Cappel et qu'il était instituteur.

Il a été le plus jeune Conseiller Général de France, aux côtés de Roger SALENGRO, puis il a été Député, Sénateur, Président du Conseil Général.

Il a toujours été un militant actif du mouvement HLM, s'intéressant toujours aux questions d'urbanisme et de logement.

C'était un homme de conviction qui a toujours défendu son idéal laïc et socialiste avec beaucoup d'humanisme.

Donc, je souhaitais que nous redisions un mot en pensant à lui à ce premier Conseil de l'année.

Je voudrais aussi avec gravité et je souhaitais qu'on le fasse au Conseil Municipal, même si la France entière a pleuré sa mort, reparler de l'Abbé Pierre qui a disparu le 22 janvier.

L'Abbé Pierre était d'abord un prêtre qui a souhaité rester un prêtre de terrain, de proximité, mais c'était aussi un homme engagé qui n'a jamais hésité à pousser des cris quand il fallait pour mettre le doigt là où cela faisait mal, c'est-à-dire le doigt sur les difficultés de nos sociétés, lesquelles, dès les années 50, ont laissé beaucoup d'hommes et de femmes vivre sans toit.

A une époque où le confort matériel et l'individualisme sont souvent des principes qui deviennent rois et alors que nous avons, cet hiver encore, après de nombreuses années où c'était le problème majeur, à traiter le problème des sans domicile fixe, mais aussi celui de l'habitat indigne ou insalubre, la voix de l'Abbé Pierre ne s'est jamais tue et aujourd'hui, rappelant son souci de faire en sorte que chacun ait un logement, rappelant que sans toit on ne peut pas vivre, élever des enfants, constituer une famille, cette voix va nous manquer.

Je voudrais rappeler quelques souvenirs personnels.

L'Abbé Pierre avait - Pierre de SAINTIGNON s'en souviendra - accueilli la Fondation « Agir contre l'exclusion » que nous avons créée avec satisfaction et avait travaillé avec nous pour la réflexion dans certains quartiers auprès d'Emmaüs.

Je voudrais aussi rappeler qu'il avait été dans le groupe dit « d'alerte » des associations avec Emmaüs qui ont travaillé pour que la loi contre les exclusions existe.

Je l'avais dit en la présentant au Parlement en 1998, cette loi était portée par un Gouvernement, mais c'est d'abord une loi qui a été portée par les associations. Parmi ces associations, Emmaüs et la voix de l'Abbé Pierre qui avait particulièrement insisté sur le volet « logement », qui était insuffisant et qui, à l'évidence, l'est toujours.

A Lille, l'Abbé Pierre était particulièrement apprécié, pas seulement parce que, dès les années 50, il avait permis la construction de maisons au Petit Maroc, mais aussi parce que cet homme portait des valeurs qui nous sont chères, des valeurs d'humanisme, de solidarité et une spiritualité qui portait les hommes le plus haut possible et qui, en même temps, essayait de changer le terrain auprès de lui.

C'est la raison pour laquelle nous avons tous ressenti cette peine.

Je voulais m'associer à la peine des compagnons d'Emmaüs qui nous font le plaisir d'être avec nous aujourd'hui. Je les salue pour ce qu'ils sont, pour l'action qu'ils mènent. Il n'y a pas plus grand hommage à rendre à l'Abbé Pierre que de nous dire tous ensemble que nous devons avoir ce combat pour un logement décent, un logement digne, mais aussi pour faire en sorte que ceux qui n'ont pas de logement puissent être accompagnés dans tous les aspects de leur vie, dans l'accès à la santé, l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture... bref, tout le travail que vous réalisez.

Je voudrais saluer tout particulièrement les compagnons d'Emmaüs de la communauté de Wambrechies, les plus proches de Lille, mais je pourrais aussi citer ceux de Tourcoing et ceux de Nieppe que nous connaissons bien.

Je vous salue donc très chaleureusement, comme je salue Henri DELBECQUE qui est Président d'AIDA, l'Association d'Aide et d'Insertion pour les Demandeurs d'Asile, qui est située à Lille et qui remplit ces mêmes fonctions pour les demandeurs d'asile.

Je crois que beaucoup de Français ont pleuré avec une grande sincérité l'Abbé Pierre. Je souhaite que son message soit entendu partout et parfois, lorsque l'on voit quelques réactions d'égoïsme dans nos quartiers alors qu'on parle d'y installer des lieux d'accueil pour les sans domicile fixe, je crois qu'il faut mettre nos actes en concordance avec notre cœur. En l'occurrence, c'est le message qu'il nous a laissé, et je crois qu'il ne faut pas le laisser s'éteindre.

Je voudrais donc vous saluer très chaleureusement et vous dire que, bien évidemment, vous accompagnant dans le travail qui est le vôtre, si vous avez un instant pour entendre Marie-Christine STANIEC tout à l'heure, vous verrez que cette lutte contre l'habitat indigne et insalubre est le nôtre.

Je le redis, la Ville de Lille porte trois fois plus de logements pour sans domicile fixe que son poids dans la Communauté Urbaine. Pierre MAUROY le rappelle en tant que Président de la communauté urbaine à de nombreuses reprises. De même, le Préfet a récemment réuni l'ensemble des Maires - c'est Madame KECHEMIR qui me représentait - pour leur demander de faire un effort dans la métropole pour accueillir quelques lits supplémentaires pour les personnes sans abri.

Voilà ce que je souhaitais dire sans aller plus au-delà car je crois que chacun a une pensée profonde pour l'Abbé Pierre dans son cœur.

Je voulais aussi vous dire que, dans quelques jours, le 23 février prochain, cela fera cinq ans qu'Ingrid BETANCOURT est retenue comme otage. La Ligue des Droits de l'Homme, comme la Maison Régionale pour l'Environnement et les Solidarités, la MRES, ont décidé de lancer un appel. Un de plus, allez-vous me dire... Oui mais, vous le savez et nous le savons, lorsque d'autres otages sont libérés, ces appels sont entendus par les ravisseurs. Il faut que le monde ne l'oublie pas et continue à s'exprimer, en rappelant qu'elle a été kidnappée, puis maintenue comme otage, en raison de ce qu'elle défendait, des opinions qui étaient les siennes et notamment la liberté et la lutte pour l'égalité dans son pays.

Il faut continuer à crier que nous souhaitons cette liberté et je propose donc aux élus, comme cela nous a été demandé par ces deux associations, de signer un message dans ce livre qui sera remis au Président du Comité de soutien national d'Ingrid BETANCOURT.

C'est aussi l'occasion pour nous de rappeler notre soutien aux quelque 3 000 personnes qui sont détenues dans le monde, dans des conditions similaires à celles d'Ingrid BETANCOURT.

Je remets ce livre à Pierre de SAINTIGNON et la chaîne va se poursuivre... si je puis dire.

Je voulais aussi vous annoncer et là c'est une annonce sympathique que Dominique AROT, notre Conservateur en chef et Directeur des Bibliothèques de la Ville, vient d'être nommé Président de l'Association des Bibliothécaires de France.

Nous nous en réjouissons, tout en espérant que cela ne lui prenne pas trop de temps, mais c'est vraiment la reconnaissance de la qualité de Dominique AROT qui, non seulement, joue un rôle majeur sur le plan de la conception, sur le plan intellectuel, sur la façon dont nous développons le Plan Lecture dans notre ville, mais en plus est considéré comme quelqu'un qui porte cet accès à la lecture pour tous dans notre pays de manière tout à fait exemplaire.

Donc, je voulais vous le signaler.

C'est une reconnaissance de l'homme, une reconnaissance de l'action qu'il mène dans notre ville.

Je voudrais maintenant accueillir une nouvelle Conseillère de quartier de Wazemmes au titre des Forces Vives, Sabrina DEVIN. Je ne sais si elle est présente... Elle est là !

Je voulais lui souhaiter la bienvenue au Conseil de quartier de Wazemmes.

Je peux donner votre âge parce que vous êtes jeune... 30 ans, diplômée en Art Plastique, et surtout - et c'est surtout pour cela que votre candidature est très intéressante - très impliquée dans la vie associative du quartier de Wazemmes.

C'est la raison pour laquelle Madame POLIAUTRE a proposé votre candidature puisque vous êtes à la fois agent de développement dans l'association « Avenir en France » et que vous travaillez à l'Association « Martine BERNARD », chargée de l'atelier « Orange Bleue » depuis mai 2006.

Nous sommes très heureux de vous accueillir, sachant qu'au-delà de vos compétences et de votre engagement professionnels, vous serez conseillère de quartier à Wazemmes au titre des Forces vives auprès de Danielle POLIAUTRE.

Donc, soyez la bienvenue.

Je voudrais maintenant vous donner quelques informations rapides parce que je pense que vous avez lu la presse, écouté la radio, regardé la télévision qui en ont parlé abondamment - ce dont je les remercie - sur le bilan de Lille 3000.

En trois mois, nous avons eu presque un million de visiteurs (970 000 et quelques). Je souhaite insister sur un point particulier. Je ne vais pas rappeler tout ce qui a été fait avec ces « Bombaysers de Lille » et l'Inde. Je dirai simplement que le grand succès de « Bombaysers de Lille » c'est bien sûr qu'il poursuit le rayonnement de notre ville, qu'il a permis à de nombreuses personnes étrangères à notre région d'y venir et c'est surtout la grande mobilisation des habitants de notre ville. 45 000 personnes ont participé à ce que nous avons appelé les « Indes Festives. »

Je salue Catherine CULLEN et les équipes qui, sous l'autorité de Laurent DRÉANO, ont porté ces actions dans les quartiers, ainsi que les Présidents de Conseils de quartier, car il y a véritablement eu un travail mené pendant des mois avec les enfants dans les écoles, les écoles de musique, les écoles de danse, avec les parents, et il y a eu des manifestations d'une qualité extraordinaire dans les quartiers.

Walid HANNA me rappelait récemment la stupéfaction des habitants du Faubourg de Béthune quand des Anglais et des Belges sont venus assister à la journée où l'Inde a été mise à l'honneur. Nous avons des spectacles de qualité dans ce quartier comme dans d'autres.

Je voulais donc simplement redire devant vous que cette saison de « Bombaysers de Lille » a été une fois de plus un succès grâce aux Lillois et aux Lilloises et à l'ensemble des Nordistes qui ont beaucoup travaillé, et je remercie encore le Conseil Général pour son soutien en la matière.

Un mot aussi de « Lille Neige ».

Nous en avons fait un bilan avec Violette SPILLEBOUT et Floriane GABRIELS.

Après Lille Plage, nous pouvons nous féliciter d'avoir fait ce choix d'installer ce village d'hiver au cœur de Lille-Sud et donc au cœur de nos quartiers, avec une grande patinoire, des pistes de luge, des chalets et aussi des activités et animations multiples pendant six semaines, grâce notamment aux agents de la Ville, mais aussi aux dames qui accueillaient le matin les écoles, les CLSH, les centres sociaux et aux jeunes qui accueillaient l'après-midi l'ensemble de ceux qui souhaitaient venir.

Il y a eu 24 000 visiteurs, c'est-à-dire, par rapport aux six semaines d'ouverture, autant en pourcentage qu'à « Lille Plage », ce qui n'était pas évident pour un sport qui est quand même plus difficile et qui n'est pas ouvert à tout le monde.

Ce village a d'abord été un lieu de promenade familiale et il faut saluer aussi le fait que plus de 7 000 enfants, par le biais des centres sociaux et des écoles, ont pu pratiquer le matin la patinoire, et beaucoup d'autres choses l'après-midi.

C'est aussi l'occasion pour moi de rappeler que, depuis le dernier Conseil Municipal, nous avons inauguré avec Bernard CHARLES la rue du Faubourg des Postes qui, maintenant, dans certains esprits, s'appelle plutôt la rue du Faubourg des Modes. Nous y étions avec Agnès B. pour accueillir ses stylistes dans des locaux magnifiquement rénovés qui donnent un cachet tout à fait exceptionnel à Lille-Sud.

Je pense qu'avec cette Halle de Glisse, avec l'Hôtel de Police, avec le Grand Projet de Renaissance et de Rénovation Urbaine, avec cette rue des modes, ce quartier est décidément le quartier où il faudra être si j'en juge les demandes que nous avons actuellement.

Nous pouvons donc nous en réjouir.

Je dois vous faire deux annonces de calendrier pour que vous les notiez bien.

D'abord, nous n'oublions pas, comme chaque année, la Journée des Femmes le 8 mars à partir de 19 heures à Lille Grand Palais, comme nous le faisons dorénavant, puisque nous sommes débordés, et nous nous en réjouissons, par le nombre de femmes qui s'y rendent. Je rappelle que les enfants peuvent être gardés.

Cette année, nous avons choisi comme thème « sports, loisirs, détente, esthétique, relaxation, santé et bien-être pour les femmes ». Je ne vais pas vous donner le programme parce qu'il faut garder un peu de suspense, mais il y aura à la fois des interventions de fond et des animations qui feront de cette soirée une soirée comme on les aime entre femmes, c'est-à-dire simple, directe et chaleureuse. C'est toujours le cas, et je redis à toutes de bien noter cette date sur leur agenda, mais je suis convaincue que c'est déjà le cas.

Je voulais donner une autre date aux Lillois, le lancement, samedi 17 février, sur la Grand Place, de 11 h à 18 h, de notre Plan Propreté tel qu'il a été présenté par Jean-Louis FREMAUX lors de notre dernier Conseil Municipal.

En effet, nous allons montrer aux Lillois du matériel nouveau, mais aussi réexpliquer les choses qui ont besoin d'être expliquées à plusieurs reprises, comment des gestes simples peuvent

changer la propreté dans notre ville, et comment travaillent ceux qui sont obligés d'intervenir lorsque l'on ne respecte pas les règles et les autres.

Il y aura donc sur la Grand-Place à la fois les véhicules de la Ville, des nouveaux mais aussi certains relookés, et des démonstrations. Chacun pourra essayer les « gloutons », ces aspirateurs géants que nous avons acquis et qui permettent le nettoyage des rues à forte fréquentation.

Chacun pourra voir la façon dont on travaille avec les instruments de lutte anti-tags.

Nous aurons aussi les nouveaux distributeurs de sacs plastiques biodégradables pour ramasser les déjections canines. Je ne vais pas vous refaire ce que nous avons fait il y a quatre ans, c'est-à-dire présenter les pelles, les matériaux divers et variés. A l'époque, les propriétaires de chiens avaient préféré les pelles, maintenant, ils préfèrent les sacs plastiques. Qu'à cela ne tienne, nous allons mettre des sacs plastiques en distribution, biodégradables évidemment car sinon Danielle POLIAUTRE ne les aurait pas laissés passer, elle serait allée les arracher furieusement !...

Non... mais plus simplement, nous souhaitons évidemment des sacs plastiques biodégradables.

Lors de sa réunion du 17 février, le Conseil Municipal d'Enfants montrera son action en faveur d'une ville propre.

Aujourd'hui, ce sont les enfants qui se plaignent le plus, et les personnes âgées, surtout lorsqu'elles glissent sur des crottes de chiens, ou lorsqu'elles se promènent à côté de petits sacs dans la journée. Ce sont souvent les enfants qui s'engagent sur ces thématiques, et qui, d'ailleurs, sous l'égide d'Annick GEORGET, réalisent un certain nombre d'actions pour la propreté.

Des stands d'information seront installés pour expliquer ce que font les jeunes, mais aussi pour réexpliquer le tri sélectif, la collecte des encombrants, les déchetteries, la réduction des déchets à la source, et leur valorisation, puisque c'est une politique que nous menons à la Communauté Urbaine sous l'égide de Pierre MAUROY, et que nous voulons porter de plus en plus dans notre ville.

Les agents de la propreté seront là aussi et proposeront un quiz afin de faire connaître de manière un peu ludique leur métier.

Il y aura des dépliants pour faire le point sur les petits gestes qui permettent de garder la ville propre.

Enfin, nous avons décidé, à la suite de la mobilisation d'un certain nombre de nos concitoyens qui ont organisé des manifestations ou se sont même constitués en association dans certains quartiers de notre ville - et nous les y encourageons - de réaliser de grands nettoyages de printemps dans chaque quartier. La liste a été arrêtée avec les Présidents de Conseils de quartier.

Les Conseils Municipaux d'Enfants vont nous aider en la matière, mais aussi tous les Lillois qui accepteront d'être agents de propreté pendant ce week-end, puisque chaque samedi à compter du 31 mars, nous allons sillonner la ville avec les agents de la propreté et faire en sorte qu'un certain nombre de Lillois, comme certains le font déjà, s'engagent sur la propreté et s'engagent à rappeler à chacun ce que nous attendons d'eux si nous voulons garder notre ville propre.

La semaine suivant ce nettoyage, les agents de la propreté entretiendront particulièrement les quartiers. La brigade Propreté sera là pour informer les gens qui n'auraient pas compris et, ensuite, nous sanctionnerons de manière lourde et de manière assez significative.

Nous sommes dans une période d'information, une période d'action collective et puis, ensuite, une période de sanction pour ceux qui ne comprendraient pas.

Je vous donne donc rendez-vous de 11 h à 18 h sur la Grand-Place de Lille pour le lancement de cette opération.

Pour en terminer avec ces communications, je souhaite dire quelques mots sur la société Québecor qui, vous le savez, est cette imprimerie implantée à Hellemmes qui a annoncé une fermeture par le groupe canadien Québecor. Pierre de SAINTIGNON, Gilles PARGNEAUX, le Maire d'Hellemmes, et moi-même y avons beaucoup travaillé pour essayer de sauver le maximum d'emplois possible par rapport à une société et un équipement de belle qualité et des salariés extrêmement compétents.

Après beaucoup de difficultés, un repreneur a décidé de reprendre une partie de l'activité avec 102 salariés. Il y aura 85 personnes licenciées, avec un plan social qui est correct, il faut le dire, notamment avec des primes extra-légales importantes, mais aussi un effort important pour que les salariés puissent retrouver du travail et non pas simplement recevoir un chèque.

Nous nous sommes battus aux côtés des salariés contre cette décision du groupe Québecor qui était à la fois inacceptable et incompréhensible et nous avons salué, avec beaucoup de plaisir, la reprise du site par un ancien dirigeant, qui a été accompagné par les actionnaires de Québecor dans cette reprise.

Une fois n'est pas coutume, je voudrais saluer le comportement du dirigeant de l'entreprise, Monsieur LESNIAK - je parle du salarié, du Directeur Général de Québecor France - car la décision des actionnaires était rude et difficile et il est resté là en permanence pour essayer de trouver une solution.

Je le dis parce que, dans beaucoup de cas, ces dirigeants salariés disparaissent au moment où ils doivent annoncer une mauvaise nouvelle, et Monsieur LESNIAK a été présent, quelles que soient les discussions que nous avons pu avoir avec lui et s'est battu pour trouver une solution de reprise.

Je voulais le dire comme il faut le dire si on veut être clair dans des dossiers comme celui-là.

Je salue aussi les salariés et leurs représentants qui, parfois, ont exprimé une colère un peu brutale face à l'incompréhension de cette décision, mais qui ont été là et qui ont su au bon moment retrouver la table des négociations pour que la reprise puisse se faire, ce qui était essentiel si on souhaitait sauver ces emplois.

Je souhaite donc un bel avenir à HDD puisque c'est le nom que portera dorénavant cette imprimerie, et j'espère que nous aurons un développement futur qui sera à la hauteur de la qualité des salariés et de la qualité de l'investissement qui est sur place.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire dans ces communications.

Je vais maintenant passer la parole à Madame STANIEC qui va nous parler du dossier de l'habitat insalubre.

07/122 – Plan de lutte contre l'habitat indigne.

Merci, Madame le Maire.

Je vais donc profiter de cette soirée pour évoquer le plan de lutte contre l'habitat indigne qui est mis en place dans la ville de Lille depuis trois ans.

Cette politique n'est pas nouvelle puisque la Ville de Lille a, depuis toujours, travaillé sur l'habitat ancien en essayant de rénover la qualité urbaine et en accompagnant les familles en grande difficulté.

Le tournant de ce mandat, c'est sans doute la possibilité d'avoir des outils complémentaires notamment avec la loi de Solidarité Renouvellement Urbain qui avait permis de réfléchir un peu différemment à la politique de logement pour les plus défavorisés.

Aujourd'hui, nous avons un certain nombre d'outils qui nous permettent d'avancer sur ces problématiques.

C'est toujours un peu compliqué parce que l'habitat est une compétence d'Etat. Pour autant, la Ville de Lille a une politique volontariste, et elle s'inscrit complètement en partenariat avec la politique qui est mise en place à LMCU, de telle sorte que nous puissions démultiplier les moyens mis en œuvre.

Une actualité importante met actuellement ces sujets à l'ordre du jour, mais ce n'est pas parce qu'il y a une actualité qui se fait jour dans la presse que nous y travaillons, cette action est pour nous un travail dans le temps.

Je vais maintenant vous faire une présentation en trois temps pour rappeler où nous en sommes.

Quelques images pour vous donner la réalité de ce que nous rencontrons sur le terrain et les axes que nous allons continuer à développer dans cette politique contre l'habitat indigne.

Depuis trois ans, renforcement des moyens d'intervention municipale.

Renforcement à la fois des moyens au niveau de la Ville, avec la création de la Direction Habitat, des moyens financiers de la Ville pour venir en aide aux propriétaires, de l'ingénierie, de l'accompagnement et un travail partenarial avec les associations.

Une mobilisation forte des partenaires que sont LMCU, l'Etat et l'ANAH, le Procureur de la République, le Conseil Général, la CAF et les associations.

Vous voyez que c'est une mobilisation importante qui nous permet aujourd'hui de travailler un peu différemment puisque tant au Conseil Général avec le Plan Départemental des plus défavorisés conjoint avec l'Etat, qu'avec le PLH (Plan Local de l'Habitat) pour LMCU, nous avons aujourd'hui un partenariat construit autour de ces questions.

En 2006, nous avons eu 850 remontées de plaintes. Les remontées sont différentes, soit directes à travers des courriers, soit lorsqu'une personne vient pour un problème au niveau des

services et que, dans le cadre de l'enquête sociale, on se rend compte qu'il y a une difficulté de logement, soit à travers des associations et des partenariats que nous avons mis en place dans les quartiers qui nous permettent de faire remonter l'ensemble des problèmes.

Sur ces 850 plaintes, il y a différents thèmes :

- Les insalubrités
- Les interdits à l'habitation
- Les immeubles en péril
- Les immeubles abandonnés
- Les immeubles vacants

Comme vous le constatez, les mots ont leur importance puisque, à chaque fois, ils font référence à des procédures différentes qu'il a fallu organiser de façon à pouvoir mobiliser les moyens en fonction des cas et des déterminations.

Nous avons eu 650 prescriptions de travaux sur des insalubrités mineures. C'est énorme, et cela montre qu'il y a aujourd'hui une action importante.

57 logements, dont 36 étaient occupés, sont interdits à l'habitation.

105 situations ont été traitées dans le cadre des périls. Les périls vont d'une simple chute de tuiles suite à une tempête à l'effondrement de l'immeuble. Nous avons besoin d'avoir des remontées importantes pour agir suffisamment en amont pour ne pas avoir de risques, surtout lorsque l'immeuble est occupé.

26 immeubles abandonnés. Là aussi, nous avons plusieurs types d'immeubles, et nous avons donc eu besoin de travailler en amont avec le Procureur de telle sorte qu'aujourd'hui nous avons pu déposer 26 dossiers correspondant à 26 immeubles. A partir du moment où nous avons travaillé avec le propriétaire, nous avons constaté qu'il y avait un déblocage des situations, et nous ne sommes donc pas allés jusqu'au bout de la mesure coercitive.

10 immeubles vacants ont été murés pour des raisons de sécurité.

Sur la ville, nous dénombrons 170 logements interdits à l'habitation. Un certain nombre de ces logements était vacant. Nous avons bien entendu à travailler en priorité sur les logements occupés.

197 logements sont engagés dans des travaux lourds de sortie d'insalubrité.

La procédure d'insalubrité est une procédure particulière qui relève d'un test comprenant 21 critères obligatoires. Ce sont des inspecteurs assermentés qui identifient le logement. Cela se fait sur plainte. Ensuite, cela va au Préfet. Enfin, à partir du moment où la décision d'une interdiction d'habiter ou d'une obligation de travaux est prise, nous pouvons contacter les propriétaires pour avancer avec eux dans les démarches.

A partir du moment où nous avons identifié ces problématiques, 85 logements à loyer très social ont été remis sur le marché, ce dont nous pouvons être assez fiers.

Si vous le permettez, je voudrais m'arrêter quelques instants là-dessus pour vous rappeler que, sur la ville, nous avons un nombre de logements sociaux important, plus de 28% de logements sociaux officiels, balisés, normalisés et que plus de 70% de la population qui habitent des logements anciens pourraient prétendre avoir un logement social, voire très social. Nous avons donc, dans ce type de logement, un public fragile qui a besoin d'être accompagné.

Dans tous les choix que nous avons faits, dans toutes les mesures que nous prenons pour le logement ancien, à chaque fois, nous travaillons sur les mêmes axes sur l'ensemble de la Ville. Nous voulons à la fois travailler sur la mixité, créer du logement social dans tous les secteurs, y compris dans l'ancien, mais également du logement très social, ce qui nous permet de diversifier l'offre dans la ville.

Donc, si j'insiste sur les 85 logements à loyer très social, c'est parce que dans toutes les procédures que nous avons mises en place et dans les financements que nous avons développés, il y a une petite contrainte pour les propriétaires.

A ceux qui acceptent de partir avec nous sur des travaux, nous faisons des propositions de financements complémentaires qui ne sont possibles que s'ils acceptent le loyer conventionné. La contrainte, c'est 50% de loyers conventionnés dans les opérations de réhabilitation pour qu'ils bénéficient des aides financières complémentaires.

Toutes les procédures ne sont pas terminées, mais aujourd'hui, nous avons déjà 85 logements à loyer très social qui ont été remis sur le marché dans ce cadre-là avec un financement de la Ville - mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Un autre axe important, le travail avec le Procureur. Madame le Maire a pu rencontrer le Procureur pour lui exposer nos difficultés, et il a accepté d'être un partenaire actif dans toutes les mesures que nous avons prises.

Je vous donnerai un exemple sur lequel je veux insister parce que c'est un peu un cas d'école. Nous avons un dossier très ancien que nous avons eu beaucoup de mal à mener jusqu'à son terme. C'est un dossier que nous avons déposé au mois d'août et qui est passé en jugement en janvier en procédure accélérée, ce qui a permis la condamnation de ce propriétaire à deux ans de prison avec sursis en raison de son âge, trois ans de mise à l'épreuve, 50 000 € d'amende, 3 000 € de dommages et intérêts par locataire, plus 1 000 € de dommages et intérêts pour la Ville.

En plus, il y a eu une procédure de récupération des loyers, c'est-à-dire que les personnes qui ont payé indûment pendant toutes ces années, vont être remboursées.

C'est une procédure qui a été longue, difficile, que nous avons eu du mal à mener jusqu'à son terme, mais pour nous, elle a été extrêmement importante, et le partenariat que nous avons eu avec le Procureur sur cette opération montre que lorsque tout le monde conjugue ses forces pour avancer, on peut résoudre des problèmes.

Les partenaires.

Comme je le rappelais tout à l'heure, cette opération n'est pas uniquement de la responsabilité de la Ville, nous avons de nombreux partenaires financiers.

- L'ANAH est un partenaire financier puisqu'elle finance du droit commun et du complémentaire.
- LMCU a mis en place des outils particulièrement importants nous permettant de financer à la fois de l'ingénierie et des primes complémentaires à l'habitat, ce qui nous permet d'aller beaucoup plus loin que ce que nous pourrions faire si nous étions seuls sur cette opération.
- La Ville, notamment en matière de financement. Si on regarde les moyens qui ont été mis en place depuis trois ans, auparavant la Direction Habitat n'existait pas, nous n'avions aucun personnel et seulement 2 inspecteurs Insalubrité. Aujourd'hui, nous avons 8 inspecteurs d'insalubrité, et 2 dont le recrutement est en cours. Nous aurons donc bientôt 10 inspecteurs d'insalubrité.

Nous avons par ailleurs procédé à des recrutements de cadres spécialistes des questions d'habitat. La Direction Habitat totalise donc aujourd'hui 16 personnes.

Par ailleurs, au niveau de la Direction Action Sociale, nous avons des assistantes sociales qui travaillent globalement sur ces problématiques. Nous avons, en équivalent temps plein - puisque la charge de travail est répartie sur une équipe de 8- 4 agents qui sont en permanence sur les questions d'accompagnement social liées au logement.

Donc, ce sont des moyens humains très volontaristes qui ont été mis sur cette question.

Sur le plan financier, le budget de la Ville est simplement estimé pour les subventions, les primes, les études. Ce sont 750 000 € qui sont mis sur l'accompagnement direct.

C'est donc un engagement fort de la Ville sur des questions qui ne sont pas toutes de sa responsabilité.

D'autres partenaires viennent en complément. Par exemple, les caisses de retraite peuvent parfois accompagner le propriétaire pour des aides financières.

Nous allons maintenant vous présenter un petit film, et je reviendrai ensuite sur des exemples concrets.

(présentation du film)

Ces images ont été filmées par l'association Cal-Pact qui est un partenaire important dans le travail que nous menons au quotidien, à la fois sur le montage du dossier, l'ingénierie et dans l'accompagnement puisqu'on doit travailler sur l'urbanisme, sur le relogement et sur l'accompagnement. Il faut prendre en compte l'ensemble des volets.

Je vais vous expliquer un peu les exemples qui vous ont été présentés car souvent on me dit que c'est très technique, compliqué et que l'on a du mal à appréhender ces problématiques de logement. En fait, c'est généralement assez simple.

Au départ, il y a une grande souffrance des personnes, parfois locataires, parfois propriétaires occupants, et notre travail est à la fois un travail auprès des propriétaires bailleurs, mais également auprès des propriétaires occupants.

Nous avons deux axes de travail, l'un incitatif et l'autre coercitif.

D'abord, si les propriétaires acceptent d'être nos partenaires, les équipes de la Ville et les associations partenaires vont les accompagner pour le montage de dossier et la recherche de financement et ensuite pour le suivi des travaux.

Les familles qui sont à l'intérieur vont également être accompagnées, soit par les services sociaux, soit par les associations, pour leur permettre d'être toujours protégées, quelle que soit la procédure que nous allons mettre en place.

Le premier exemple était celui d'un habitat insalubre comprenant deux logements.

Une procédure d'interdiction d'habiter a été engagée, mais il y avait des familles à l'intérieur. Le Cal-Pact a contacté le propriétaire à notre demande.

Devis de travaux.

Comme les finances du propriétaire étaient faibles, il pouvait bénéficier d'aides importantes, à la fois de droit commun et complémentaires.

Il a accepté le marché qui lui était proposé, à savoir que les aides complémentaires lui seraient données optant pour un loyer conventionné. Il a accepté cette proposition et nous avons maintenant deux logements à loyer social.

En plus, il a accepté d'aller jusqu'au bout puisqu'il a confié la gestion de ses logements au PACT. Nous sommes donc sûrs que les personnes qui les occuperont seront des personnes qui répondent aux critères de logement très social avec un accompagnement social complet.

Une famille a dû être relogée parce que le logement après travaux était trop petit.

En revanche, l'autre a pu bénéficier du relogement dans de très bonnes conditions. C'est la première personne qui témoignait dans le film.

Des subventions importantes ont été accordées, puisque la Ville, l'Etat et LMCU ont subventionné au total 74% des travaux. Nous avons joué sur la qualité urbaine puisque la maison est maintenant en bon état, et sur l'aspect social puisque nous avons deux logements sociaux de qualité en plus dans l'habitat diffus.

Autre exemple, celui d'un propriétaire occupant. Nous avons des propriétaires qui occupent leur logement, mais qui sont dans l'incapacité d'en faire la réhabilitation.

Je vais insister sur un autre type de repérage qui a été fait au travers de la cellule d'insalubrité qui est mise en place sur le quartier de Wazemmes, comme sur le quartier de Fives et le quartier de Moulins. C'est donc un partenariat de proximité avec l'ensemble des partenaires associatifs qui a fait remonter le cas de cette personne qui était dans des conditions de logement impossibles.

Même procédure : montage d'ingénierie avec le Cal-Pact, même financement OPAH avec un élément complémentaire, la mise en place d'une caisse d'avance.

Une avance est faite aux personnes qui n'ont pas beaucoup de ressources en attendant de recevoir les subventions et lorsque les subventions arrivent, ces personnes remboursent la caisse d'avance. Cela permet aux personnes qui n'ont pas beaucoup de ressources de pouvoir financer des travaux. Sur cette opération, les travaux ont été subventionnés à hauteur de 94%.

Ensuite, nous avons des situations qui nous sont signalées par la DDASS. Nous en avons une trentaine aujourd'hui dans la ville, avec des dossiers de la DDASS et des risques de saturnisme pour les enfants.

Deux logements ont été réaffectés avec des loyers très sociaux et une opération très particulière sur ces logements.

Nous avons fait une opération tiroir avec un propriétaire qui avait plusieurs logements. Il a relogé une famille dans son parc, ce qui a permis de faire les travaux dans le bâtiment insalubre et, ensuite, la famille a pu retourner dans un logement salubre.

Le deuxième logement que nous avons mobilisé, c'est l'opération que nous appelons « logement tiroir » qui est une convention que nous avons passée avec les bailleurs. Aujourd'hui, nous avons 4 logements de ce type qui permettent de faire face à des situations d'urgence. En l'occurrence, il fallait sortir la famille parce qu'il y avait un risque de saturnisme.

Dans la courée que vous avez vue dans le film, nous avons procédé un peu différemment.

C'était une situation ancienne d'interdiction d'habiter avec un propriétaire plus que malveillant. On se souvient d'une rencontre que nous avons eue avec Jean-Louis FREMAUX et ce Monsieur qui était venu nous expliquer qu'il était de très bonne foi... S'il allait voir ses locataires avec un arme, ce n'était absolument pas pour le menacer, mais simplement pour leur montrer l'arme qu'il venait d'acheter... Sauf que les locataires avaient effectivement reçu une menace physique de leur propriétaire qui leur avait dit que s'ils portaient plainte, il les tuait ! On est allé jusque-là !

Nous avons donc procédé différemment puisque nous savions que le propriétaire était particulièrement dangereux.

Nous avons demandé à l'association APU de Wazemmes d'aller sur le terrain, de faire un accompagnement individualisé. Puis, nous avons eu une rencontre avec les locataires et l'association pour leur dire de ne pas avoir peur, qu'on allait les soutenir, les accompagner pour aller jusqu'au bout de la plainte.

C'est ce dossier qui a permis d'aboutir à la condamnation dont je parlais tout à l'heure.

Nous allons terminer cette opération en préemptant les 12 maisons pour en faire des logements sociaux.

Voilà les exemples que je voulais présenter.

Je vais maintenant rappeler les axes que nous allons continuer à développer puisque nous avons encore beaucoup de travail à faire avec 4 principes forts :

- 1) Intensifier le repérage des situations d'habitat indigne au-delà des seules plaintes.
- 2) Augmenter les prescriptions de travaux et les actions coercitives à l'encontre des bailleurs indécents.
- 3) Développer des outils d'accompagnement financier et technique.
- 4) Favoriser l'accès aux droits des occupants de bonne foi par un meilleur accompagnement individuel.

Notre objectif est de doubler le nombre de situations traitées pour avoir une vitesse de croisière de 2 000 par an.

1) Intensifier le repérage.

Généraliser les cellules opérationnelles d'insalubrité, avec une présence dans tous les quartiers, y compris à Lomme et à Hellemmes.

Une étude complémentaire sur des axes de travail que nous n'avons pas menés jusqu'à présent sur les meublés collectifs. Pour mémoire, d'après la CAF qui est notre source d'information, il y a 7 000 personnes allocataires, donc un vrai travail à faire sur ces meublés.

Une convention de partenariat avec la CAF qui n'est pas encore terminée parce que nous avons un petit point de désaccord sur l'accompagnement des locataires, mais qui est en bonne voie.

Renforcer la technicité de la Ville parce que nous avons besoin d'avoir de plus en plus d'experts. Par exemple, nous devons faire le recensement des ascenseurs pour voir s'ils répondent aux normes. Jusqu'à présent, ce n'était pas de la compétence de la Ville et donc nous devons faire appel à des experts pour travailler sur des sujets plus pointus.

2) Augmenter les prescriptions de travaux et les actions coercitives.

Renforcer la lutte contre les bâtiments vacants en état d'abandon manifeste.

Augmenter le nombre d'actions avec le Procureur.

Faire des travaux d'office à la place du propriétaire. La Ville peut le faire et récupérer l'argent auprès des propriétaires défaillants.

3 et 4) Mieux accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, notamment avec LMCU pour un programme de 80 logements/an.

Renforcer l'accompagnement social et juridique, ce que nous faisons grâce aux partenaires associatifs, qui sont vraiment des partenaires complets et qui sont extrêmement présents dans la ville sur ces questions de logement.

Renforcer le travail avec la Préfecture au travers du comité de pilotage avec la Préfecture et les bailleurs sociaux.

Travailler sur des opérations un peu particulières, type logements tiroirs, et mobiliser un fonds que nous n'avons mobilisé que récemment, le Fonds d'aide au relogement d'urgence qui nous permet de réunir des financements complémentaires lorsqu'il y a un risque majeur pour un bâtiment.

Tout en essayant de ne pas être trop longue, je l'ai été un peu, je m'en excuse, mais c'est un sujet qui est extrêmement important pour notre ville et pour ses habitants. Je vous rappelle que 70% de notre population pourrait avoir un logement social, que notre Ville a 12 000 demandes de logement social en attente, 77 000 au niveau du département. Le travail sur l'habitat ancien est donc un travail nécessaire parce qu'il permet de répondre de façon importante aux demandes qui existent et qui ne peuvent pas encore, à ce jour, être satisfaites.

Madame le Maire.- Merci beaucoup. Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR.- Vous ne serez pas étonnée d'entendre que nous soutenons ce plan, dans le droit fil d'ailleurs de ce que nous avons soutenu, les uns et les autres, au niveau de la Communauté Urbaine.

Tout en approuvant le dispositif, peut-être souligner une difficulté et puis exprimer un regret mais qui est plutôt un regret par rapport à la politique nationale et il ne sera jamais trop tard pour bien faire pour les uns et les autres, quel que soit l'avenir.

On sait que dans l'habitat insalubre l'une des principales difficultés que nous avons est que les familles qui s'y trouvent ont souvent peur de se signaler parce qu'elles savent où elles sont, même si elles vivent dans des conditions absolument indignes, mais elles craignent que le fait de se manifester ne les amène à se retrouver dans des situations délicates.

On connaît cette réticence pour avoir régulièrement rencontré ce type de situation.

Cela montre à quel point le volet 4, c'est-à-dire le dispositif pour reloger prioritairement les familles frappées par l'insalubrité et pour développer les solutions d'hébergement temporaire le temps de réaliser les travaux, est un élément essentiel du succès de ce genre de plan. Je ne vous apprends rien, je me permets simplement de mettre le doigt sur ce point très précis parce que seules les dispositions permettant de répondre rapidement à la situation des familles qui vont quitter ces logements indignes ou insalubres, souvent dans l'urgence - et il est important que ce soit fait dans l'urgence - seules ces dispositions permettront à ces familles de sortir un peu de leurs difficultés.

Le regret, mais c'est ainsi, est qu'il y a un peu moins d'un an, en première lecture, l'Assemblée Nationale avait voté le dispositif pour le permis de louer qui est un élément essentiel, en tout cas, à titre expérimental. Malheureusement, des avatars ont fait qu'en deuxième lecture, à l'exception de quelques Parlementaires comme Francis VERCAMER en particulier, on a abandonné ce permis de louer au profit d'une déclaration d'intention de louer.

Espérons que revienne un jour ce dispositif de permis de louer, même si l'on sait, au travers des expériences qui sont menées, par exemple en Wallonie, que ce dispositif peut comporter des aspects pervers.

Les Sénateurs, dans la lecture qu'ils avaient faite, avaient mis en place un certain nombre de garde-fous pour que ce permis de louer n'ait pas trop d'effets pervers.

Face à ces logements indignes dont on peut craindre qu'ils ne fassent que s'accroître, sauf quand il y a des politiques volontaristes, étant donné la pression sur les loyers dans les grandes villes qui font que des logements insalubres sont remis sur le marché essentiellement parce qu'ils sont à des prix inférieurs à des loyers parfois démentiels, seule une politique volontariste de permis de louer pourra apporter une réponse plus complète encore. Mais on sait que cela relève de politiques nationales.

Donc, formons le vœu, où que nous soyons, là où chacun se trouve, que le prochain gouvernement de la nation, quel qu'il soit, aura le courage de mettre en œuvre ce permis de louer.

Madame le Maire. - Merci beaucoup. Madame KECHEMIR.

Madame KECHEMIR. - Madame le Maire, chers collègues, je voudrais m'associer à la délibération de ma collègue Marie-Christine STANIEC sur le plan de lutte contre l'habitat indigne qui vient rappeler avec force la volonté de la Ville de Lille d'apporter des solutions à moyen et long termes sur l'évolution quantitative et qualitative de l'offre de logements.

En cela, il permet de dépasser les réponses certes nécessaires mais insuffisantes sur l'hébergement d'urgence dont il a été beaucoup question ces derniers jours.

Je rappelle qu'un nombre important de personnes en CHRS, depuis plus de deux ans, faute d'accès au logement social, sont en liste d'attente dont une part se trouve dans les 12 000 personnes inscrites.

Indépendamment de la mobilisation médiatique autour des « Enfants de Don Quichotte », la Ville, comme vous l'avez rappelé, Madame le Maire, se préoccupe des besoins importants en matière d'hébergement d'urgence et pour interpeller les services compétents de l'Etat sur la situation locale.

Bien que ce ne soit pas de sa compétence, la Ville de Lille a toujours été très sensibilisée aux questions du logement et de l'accueil des personnes sans abri, en apportant ses moyens et son soutien aux Lillois les plus en difficulté.

Tout au long de l'année, ce sont en effet plus de 1 000 places qui sont consacrées à l'accueil des sans abri à Lille, soit près de 35% du total de l'arrondissement, alors que, je le rappelle, la population lilloise ne représente que 15% de celle de l'arrondissement.

A cela s'ajoutent les 167 places supplémentaires mobilisées dans le cadre du plan grand froid qui représentent près de 45% du dispositif prévu sur l'arrondissement. Une partie importante de cet accueil, soit 40%, est d'ailleurs réalisée dans les locaux municipaux gracieusement mis à disposition par la Ville.

La Ville partage avec l'association gestionnaire des structures d'hébergement d'urgence les inquiétudes relatives à leur mode de financement par l'Etat qui n'offre toujours pas, malgré les annonces récentes, la visibilité financière suffisante pour fonctionner de manière correcte et envisager les investissements nécessaires au développement de l'offre.

Le cofinancement de la Ville sur certaines de ces structures vient bien souvent pallier un manque de financement, alors qu'il ne s'agit pas d'une compétence du Maire.

Il importe particulièrement que les déclarations qui ont été faites se traduisent concrètement en amélioration du droit au logement pour tous les Lillois.

Il faut par ailleurs considérer que le problème du logement et de l'hébergement ne se résume pas à la création brute de logements ou de places d'hébergement. Ce serait ne pas prendre en compte, comme vous l'avez dit tout à l'heure, les situations sociales des personnes qui, selon les problématiques, ont besoin de solutions parfois très différenciées en terme d'environnement et d'accompagnement social.

Et c'est tout le sens de cette délibération cadre qui s'appuie sur la mobilisation conjointe des moyens techniques de la Ville et des moyens humains liés à l'accompagnement social des personnes touchées par le mal logement et ce, en partenariat avec les associations soutenues par la municipalité à cet effet.

Car nous n'oublions pas que le droit au logement fait partie des droits fondamentaux de la personne au sens où l'entend la loi de lutte contre les exclusions de 1998.

Dans ce combat contre l'exclusion, la Ville de Lille ne baisse pas la garde et redouble de détermination aux côtés de ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur CACHEUX.

Monsieur CACHEUX - Madame le Maire, mes chers collègues, très rapidement parce que le rapport présenté par Marie-Christine STANIEC était tout à fait complet. Il montrait bien la montée en puissance qui a été celle de la Ville sur des dispositifs qui sont d'ordre national ou communautaire dans lesquels nous avons choisi de nous inscrire pleinement et de jouer au maximum notre rôle d'animateur.

Je me contenterai donc de faire deux ou trois remarques à partir de ce rapport et des observations qui ont été faites par nos collègues et en particulier par Monsieur RICHIR.

Premier remarque, cette politique est tout à fait nécessaire mais on s'aperçoit à quel point elle est coûteuse en argent public.

Quand, pour réhabiliter un logement insalubre, il faut consacrer 74% dans le premier cas et, pour un propriétaire très modeste, 94% de subvention pour réaliser les travaux, je pense que dans le cadre du débat national, non pas du débat local parce qu'il faut le faire absolument, ce sont des dispositions nationales et dans le cadre du débat national il faut s'interroger sur l'affectation des moyens publics aux différents aspects de la politique du logement.

Il m'arrive parfois de rêver, en tant que Président de Lille Métropole Habitat, en me disant que si j'avais la moitié de ces subventions pour construire du PLAI, nous en construirions à l'évidence beaucoup plus, malgré l'effort réalisé par la Communauté Urbaine pour soutenir la construction de logement très social.

Ma deuxième remarque, je la tirerai de la première observation que faisait Monsieur RICHIR sur la situation de ces familles. Ce sont souvent des familles fragiles et surexploitées qui ont du mal, dans le rapport de force qui est le leur avec un propriétaire, au mieux, indifférent, au pire, indélicat, un marchand de sommeil, à créer un rapport de force qui soit favorable à la défense de leurs intérêts.

Mais, dans ce type de situation, ce n'est pas un droit supplémentaire donné à ces familles qui modifiera les choses parce qu'elles ont beaucoup de mal à le faire mettre en œuvre dans ce rapport de force.

De ce point de vue, dans les situations telles qu'on les connaît, seule la puissance publique, que ce soit au niveau de l'Etat ou au niveau de la collectivité locale, dans le cadre de la commune, est capable de défendre les intérêts des locataires concernés.

D'où la réserve qui est souvent la mienne à l'égard des droits supplémentaires qui ne sont que des droits parfaitement virtuels.

Je crains que ce qui a fait la une de l'actualité ces derniers temps, à savoir, le droit au logement opposable, ne connaisse la même suite qu'un certain nombre d'autres droits.

Dans ce cas précis, si on veut véritablement défendre les personnes concernées, c'est plus une intervention publique qu'un droit supplémentaire parfaitement virtuel qui pourra y parvenir.

Ces deux remarques me confortent dans l'idée que tout passe par la relance de la construction de logements locatifs sociaux, à la condition que l'on s'entende bien sur ce qu'est le logement locatif social et que, en particulier, on mette sur un plan différent, parce que cela me paraît nécessaire, le logement très social, ce que dans le jargon nous appelons le PLAI, le logement social classique, le PLUS, et du logement locatif social intermédiaire, le PLS.

Or, la quasi-totalité de l'augmentation constatée ces dernières années résulte pour une très grande part du PLS et donc d'un produit qui s'adresse à 4% de la demande telle qu'elle est exprimée auprès des organismes d'HLM.

Donc, vouloir une intervention plus forte de l'Etat pour défendre le droit de ces personnes, ce sont des dispositions réglementaires, bien sûr, mais ce sont aussi des dispositions financières qui doivent être traduites dans le budget. Je rappelle à ce niveau que la subvention moyenne des crédits d'Etat pour du logement PLUS est d'environ 3 500 € par logement, ce qui représente 3,5% du coût du logement, et que s'agissant du logement PLS, du logement locatif intermédiaire, il n'y a strictement aucune subvention de l'Etat.

Donc nécessité de cette aide financière de l'Etat, nécessité absolue de relancer l'aide à la pierre. Cela me paraît absolument indispensable.

Madame le Maire, dernière remarque, bien entendu, pour approuver la proposition que faisait Monsieur RICHIR d'un véritable permis de louer qui n'est pas une révolution, nos voisins belges, qui n'ont pas la réputation d'être des révolutionnaires gauchistes, ont instauré ce permis de louer qui répond exactement à la logique que j'évoquais il y a quelques instants.

Il s'agit de faire en sorte qu'il y ait une puissance publique, municipalité ou service de l'Etat, qui puisse vérifier au préalable la nature du logement qui est mis en location avant d'accorder cette autorisation de mise en location.

Je pense que c'est la bonne façon de vérifier la salubrité des logements et que c'est aussi la bonne façon de lutter contre le logement insalubre.

Voilà très rapidement les remarques que je voulais faire et donc j'approuve cette proposition d'instaurer assez rapidement un permis de louer.

Madame le Maire.- Merci beaucoup. Madame STANIEC.

Madame STANIEC - Madame le Maire, pour me féliciter que, sur ces questions, mais je n'avais pas beaucoup d'inquiétudes, le consensus soit important.

Et pour revenir sur deux points.

L'accompagnement est au cœur de nos préoccupations et la notion d'identification des logements avant qu'ils ne soient loués également. Cela fait l'objet d'une réflexion que nous menons avec la CAF.

Si nous avons une difficulté c'est parce que, justement, les lois qui existent aujourd'hui ne permettent pas de protéger suffisamment les locataires pour pouvoir aller plus loin.

On met donc en place des outils pour identifier le logement et établir la liste des logements insalubres afin de ne plus donner d'allocation FSL aux locataires qui sont dans ces logements.

Tous ces outils se mettent en place, y compris avec le Conseil Général.

Pour autant, il nous reste un détail : sur la ville de Lille, 18 000 demandes nouvelles d'allocations logement à traiter de la CAF par an. Ce qui voudrait dire 18 000 visites de logements pour pouvoir les identifier dans de bonnes conditions. Je ne suis pas convaincue que cela doive être fait par la collectivité.

La réflexion sur le permis de louer est importante et même essentielle. Heureusement, j'aurais tendance à dire que cela n'a pas été voté tel que proposé parce que cela n'est pas réalisable.

Nous avons besoin d'un outil concret, fiable et très réaliste pour pouvoir aller jusqu'au bout. L'expérimentation, qui existe dans d'autres pays aujourd'hui, montre que la mise en pratique n'est pas satisfaisante.

Il y a d'autres possibilités pour identifier les logements au préalable et pas obligatoirement par un transfert sur la collectivité locale.

Des idées seront certainement émises dans les débats qui auront lieu dans les prochains mois mais c'est un vrai problème.

Notre convention avec la CAF par exemple achoppe sur la protection du locataire.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Je voudrais juste dire un petit mot, d'abord pour remercier Marie-Christine STANIEC-WAVRANT et les services de la Ville du travail formidable qui est mené. On peut vraiment les saluer.

Dans les chiffres, 850 plaintes ou signalements en 2006 mais aussi 170 interdictions d'un certain nombre de logements, on voit bien, à partir des exemples, que chaque cas est un cas particulier et difficile.

Monsieur RICHIR a eu raison d'insister sur le fait que, pour beaucoup d'habitants de notre ville, on n'ose pas dénoncer parce qu'on a peur de se retrouver à la rue.

C'est donc d'abord un partenariat entre la Ville, les associations, que je salue, et la CAF qui nous permet de connaître les situations et d'agir.

Un travail formidable est mené. Nous n'attendons pas, même si nous ne sommes jamais à l'abri, qu'il se produise des drames pour agir. C'est un travail extrêmement important qui est mené depuis trois ans et qui nous permet d'avoir les résultats que nous avons aujourd'hui.

Nous réalisons également un travail main dans la main avec la justice et le Procureur de la République. Marie-Christine STANIEC l'a dit mais je le redis. Même si je pense que ce n'était pas le rôle de la Ville - c'est Jean-Louis FREMAUX qui avait commencé ce travail - de poursuivre et de monter les dossiers contre les marchands de sommeil, c'est nous qui avons réalisé les enquêtes puisque la justice n'a pas le temps de les faire.

Marie-Christine STANIEC et moi-même avons donné au Procureur de la République des dossiers où toutes les preuves étaient d'ores et déjà accumulées.

Quand on en arrive à des peines de prison avec sursis ou à des personnes qui ont fait de la prison, grâce à ce travail, on voit bien que cela doit servir aussi d'exemple ou de contre-exemple à ceux qui continuent dans notre ville à faire pression sur des locataires, parfois par la violence auprès des habitants, ce que nous a raconté Marie-Christine STANIEC n'est malheureusement pas une exception, nous le savons.

Je voulais vraiment saluer l'ensemble des acteurs et particulièrement l'élue en charge et les services de la Ville pour ce travail majeur.

D'autant que Madame STANIEC a rappelé que 60% des personnes qui vivent aujourd'hui dans le locatif privé, dans certains quartiers, pourraient bénéficier d'un logement social, c'est-à-dire qu'elles sont dans un logement social de fait qui est -Alain CACHEUX a eu raison de le dire- dans un état qui n'a rien à voir, en qualité, avec ce qu'est le logement social aujourd'hui dans notre ville.

C'est donc pour nous véritablement une grande priorité.

Merci beaucoup.

Madame le Maire - Je passe maintenant la parole à Walid HANNA.

Adopté.

Chemise n° 29

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur HANNA
Adjoint au Maire

07/123 – Ville de Lille – Fonds Social Européen.

Adopté.

07/124 – Politique de la Ville - Adoption du Contrat Urbain de Cohésion sociale (2007-2009).

Merci, Madame le Maire.

Je voudrais parler ce soir du CUCS et du PUCS.

Le CUCS, c'est le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le PUCS, le Projet lillois qui a été travaillé avec les acteurs de quartier dans un cadre général, celui du CUCS.

Ce CUCS, qui est né d'une décision du Comité Interministériel à la Ville le 9 mars 2006, est repris dans la loi sur l'égalité des chances du 31 mars 2006.

Un dispositif de plus dans l'empilement des dispositifs et plans de la Politique de la Ville qui ont conduit à en faire une machinerie complexe et illisible.

Depuis 20 ans, la Politique de la Ville a dû sans cesse évoluer et s'adapter à l'extension constante de ses périmètres, s'adapter à l'évolution de ses champs d'application, être pluridimensionnelle et multipartenaire.

La Politique de la Ville a expérimenté de nouvelles formes d'action publique, valorisé le partenariat et la transversalité et pourtant, la Politique de la Ville agit avec des moyens financiers faibles : 0,36% du PIB en 2003, des moyens humains insuffisants, une absence totale de continuité de ces mesures parfois.

Alors, pourquoi cet acharnement ?

Parce qu'il n'y a pas d'alternative à la politique de la ville, il faut la faire.

La Politique de la Ville ne peut être chargée de remédier à tous les dysfonctionnements des institutions et de la société car non seulement les actions mises en œuvre par la Politique de la Ville ne sont pas ou très peu reprises par le droit commun mais, en plus, la Politique de la Ville s'est vu désigner comme le dernier rempart dans les quartiers, face aux incapacités des politiques gouvernementales de l'emploi, de la santé, de l'éducation ou de la solidarité.

Alors non, ce n'est pas l'échec de la Politique de la Ville qui a conduit à ce CUCS comme on a pu l'entendre, c'est l'échec des politiques mises en œuvre et l'absence d'une volonté politique pour conjurer la rupture dans les quartiers.

Le Gouvernement veut nous faire croire que l'égalité des chances marquerait cette volonté politique mais l'égalité des chances ce n'est pas l'égalité car, là où il y a égalité, il n'est pas besoin de chance et, là où il y a chance, il n'y a pas égalité mais loterie, hasard ou lot de consolation.

La crise des banlieues a révélé les discriminations et les inégalités qui touchent les habitants des quartiers défavorisés. La crise des banlieues a révélé du lien social, le sentiment d'abandon et de mépris ressenti dans les quartiers avec la montée du discours sécuritaire du Gouvernement.

La réponse à cette crise du lien social se trouverait dans la cohésion sociale, peut-être, mais la cohésion sociale prônée par le Gouvernement ne peut être le fruit d'un seul dispositif. Elle doit être le résultat d'une solidarité constante.

Le développement social et urbain d'un quartier, c'est du sur mesure, c'est de l'invention au quotidien.

Je veux rendre hommage à tous ceux qui se battent dans les quartiers pour continuer à faire vivre ce lien, au réseau associatif qui crée ce lien social comme les fonctionnaires des services publics et surtout les habitants.

Les habitants, ce sont eux qui portent la cohésion sociale. La réalité de la cohésion sociale se trouve dans les valeurs communes défendues par ces partenaires et non dans de nouveaux dispositifs qui ne prennent pas en compte ces valeurs.

Alors, ce Contrat Urbain de Cohésion Sociale, finalement, qu'est-ce que c'est ?

Ce n'est pas parce que la Ville a décidé de signer ce CUCS qu'on n'est pas aujourd'hui prêt pour pointer du doigt quelques failles.

Ce CUCS, c'est avant tout un dispositif précipité. La Politique de la Ville méritait mieux.

La preuve d'abord.

Dans l'urgence et l'agitation ministérielle qui a présidé à sa création, pour répondre aux événements de novembre, alors même que les rapports de l'Observatoire national des ZUS des années précédentes alertaient déjà sur l'aggravation de la situation des 751 quartiers classés en ZUS, un taux de chômage deux fois plus élevé dans le reste de l'agglomération, des élèves ayant du retard en sixième en proportion deux fois plus élevés que sur le territoire national.

La preuve encore dans une géographie prioritaire, au départ, uniquement basée sur les critères de l'INSEE, sans tenir compte de la volonté des élus qui connaissent leur territoire.

La preuve aussi dans ce nouveau guichet unique, l'Agence Nationale de la cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances, dite ACSE.

L'ACSE regroupe des financements du Fonds Interministériel pour la Ville et du FASILD, Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations.

De fait, la création de cette agence éclate l'intervention publique dans les quartiers. La rénovation urbaine, le dur, à l'ANRU, le social, le doux, à l'ACSE et la prévention au Ministère de l'Intérieur, alors même que, pour le Gouvernement, les CUCS ont vocation à constituer le cadre contractuel unique pour la mise en œuvre des interventions de l'Etat sur les territoires prioritaires. On fait tout à l'envers.

La preuve toujours, dans l'imprécision des missions de l'Agence qui amalgame population en difficulté, quartiers sensibles, population issue de l'immigration et qui est aujourd'hui incapable de flécher les crédits de l'ex.FASILD.

La preuve enfin dans l'imprécision des financements de l'Etat pour les trois années du contrat, alors que pour l'ANRU la loi prévoit le financement sur la durée du projet. Il est vrai que cela était plus facile pour l'ANRU dont les crédits reprennent essentiellement le 1% logement.

Outre le fait qu'il soit précipité, ce dispositif est également creux. Là encore, la Politique de la Ville méritait mieux. Le gouvernement a créé l'enveloppe, le cadre, sans concertation ni réflexion sur le contenu et les objectifs.

Mais surtout, le creux est financier. L'enveloppe notifiée à la Ville est de 881 000 € pour Lille, 39 240 € pour Lomme. Pour mémoire, le budget 2006 était de 1 087 000 € avec les crédits spécifiques distribués par Madame la Préfète à l'égalité des chances.

Alors même que Lomme compte trois secteurs prioritaires au lieu de deux.

Alors même que nos collègues de l'Opposition n'ont cessé d'ergoter sur l'augmentation des moyens de l'Etat.

Alors même que cette politique nationale affiche un financement étatique à 50%.

Je rappelle que sur la période du Contrat de Ville 2000-2006 la Ville a pris en charge 17 M€ contre 12 M€ pour l'Etat et la Région. Où sont les 50/50 ?

Alors même que le budget prévisionnel des CUCS lillois pour les trois ans s'élève à 11,6 M€, soit 2 M€ par an pour la part Ville et 1,9 M€ pour la part Etat.

La Ville tiendra ses engagements.

Ce dispositif, enfin, est sans articulation. Là toujours, la Politique de la Ville méritait mieux.

Tout d'abord, le CUCS est sans articulation avec les crédits exceptionnels.

Ensuite, sans articulation contractuelle avec l'action régionale. Le Conseil Régional n'est pas cosignataire du CUCS, il n'a donc pas prévu de programmation lilloise mais fonctionnera par appel à projet auprès des acteurs associatifs. La Direction de la politique de la ville organise le travail avec la Région pour que les associations continuent à bénéficier du budget régional qui s'élève à 260 000 € en 2006.

Enfin, et plus grave encore, sans lien entre l'ANRU et l'ACSE, sans lien entre la rénovation des quartiers et le développement social.

La Ville prend le relais, la Ville fait le lien, la Ville s'assure du respect de la place des habitants dans la rénovation urbaine car le partenariat est l'une des réussites de la Politique de la Ville à Lille.

Vous l'aurez compris, entre la Ville et l'Etat, on ne parle pas du même CUCS. La Ville garde au cœur de ses préoccupations les habitants et les quartiers, l'attachement au vivre ensemble et la richesse de la diversité de sa population.

Nous avons donc utilisé ce CUCS puisqu'il est devenu la norme mais nous l'avons rempli d'un PUCS lillois dont chaque partenaire s'est emparé et où chaque partenaire trouvera sa place.

La Ville reste attachée à la participation des habitants sur laquelle nous nous sommes appuyés pour construire le PUCS lillois.

La Ville, fière de sa mixité et du lien de ses habitants avec leur quartier, favorise l'accès à l'espace public dans le projet de renouvellement urbain pour agir sur la socialisation.

Enfin, la Ville s'est attachée à deux enjeux majeurs qui ont guidé l'élaboration du CUCS.

La mobilisation des politiques de droit commun, en complémentarité et cohérence avec les moyens du CUCS et le renforcement du lien entre le développement urbain et le développement social car il faut accompagner les transformations urbaines par la prise en compte des mémoires urbaines et l'amélioration des conditions de vie en travaillant sur le retour à l'emploi ou l'offre des services.

Je ne crois pas nécessaire de vous citer des exemples issus de ces axes thématiques prioritaires car vous avez tous été destinataires du PUCS lillois.

La qualité de ce PUCS et de ses orientations a d'ailleurs été soulignée par les partenaires institutionnels de la politique de la ville dont les représentants de l'Etat lors du comité de pilotage du 11 décembre.

Je remercie Carole MIGNOT et les services pour l'excellent et minutieux travail de concertation réalisé avec les partenaires. Plus de 60 réunions dans les quartiers ont été nécessaires pour l'élaboration de ce projet lillois.

Le gouvernement nous propose un CUCS précipité, creux et sans articulation.

Notre majorité s'est attachée à construire un PUCS concerté, riche et porteur d'ambition pour les Lillois, parce que la Politique de la Ville et ses acteurs le méritent, parce que nous avons choisi de relever le défi pour les quartiers et même si ce CUCS gouvernemental n'est pas à la hauteur des enjeux car ce n'est pas parce qu'une mouche vole qu'elle peut devenir un oiseau.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci.

Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Merci, Madame le Maire:

J'ai écouté avec attention l'intervention de notre collègue Walid HANNA. Au fond, je voudrais vous rendre attentifs à ce paradoxe sur lequel je vais m'expliquer.

Walid HANNA nous dit que ce n'est pas parce que la Ville veut signer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale qu'elle approuve pour autant la politique du Gouvernement, ce n'est rien de le dire.

Et nous, ce n'est pas parce que nous allons approuver la délibération que nous nous reconnaissons à la fois dans celle-ci et dans les propos. Au fond, cette délibération s'assimile plus à un tract anti-gouvernemental qu'à une délibération.

Mais pourquoi, les uns et les autres, allons-nous aller dans le même sens, d'une certaine façon, pour un même objectif ?

Il l'a dit aussi « parce qu'il n'y a pas d'alternative à la Politique de la Ville, il faut la faire ». Toute la question est de savoir comment.

Là, je n'aurai pas le temps ce soir de vous expliciter que notre méthode serait éminemment différente. Je pense que nous aurons bientôt suffisamment de mois pour pouvoir nous exprimer les uns et les autres.

Je reprends le contenu de la délibération.

D'abord, parce que vous avez usé de la polémique comme à chaque fois depuis qu'on débat de ce Contrat Urbain.

Nous avons polémique sur la géographie, nous avons polémique sur les domaines d'intervention et, aujourd'hui, vous polémiquez sur les moyens financiers. Tout cela était, hélas, prévisible.

A chaque fois, je suis intervenu pour essayer de rétablir un peu de vérité dans le flot d'accusations lancées contre l'action de l'Etat.

D'ailleurs, à chaque fois, la Préfète m'a assuré de la volonté de l'Etat d'assumer sa place et son rôle dans sa politique de la ville.

Je voudrais voir les chiffres.

Au niveau national, en 2007, ce sont 400 M€ qui sont consacrés à la Politique de la Ville contre 135 M€ auparavant dédiés au financement des contrats de ville.

Les moyens mis en œuvre par l'Etat au niveau national ne sont pas en recul.

Mais, fixons-nous sur Lille.

L'effort de l'Etat voulu par le Gouvernement en faveur des habitants de nos quartiers comprend pour la seule année 2007 une enveloppe - mais, sciemment, cela vous a peut-être échappé - composée non pas de la seule dotation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale mais aussi du financement des équipes de réussite éducative et aussi de l'augmentation de la DSU.

Je ne parle pas, bien sûr, pour me faire comprendre de ceux qui suivent ces questions de la Politique de la Ville et autres, de la DSU mais du delta d'augmentation.

Je reprends donc avec les chiffres :

- la dotation du Contrat urbain : 881 761 €
- le financement des équipes de réussite éducative : près de 700 000 €
- l'augmentation de la DSU - pour mémoire, la DSU est de 16,8 M€ - : 2 M€

Soit une enveloppe annuelle 2007 de plus de 2,5 M€.

De plus, j'ai obtenu l'engagement de Madame KLEIN, Préfète déléguée à l'égalité des chances, pour le renouvellement des crédits issus de son enveloppe spécifique.

Dans la délibération, vous prétendez n'avoir aucune certitude sur ce point. J'ai la lettre ici d'ailleurs.

Ainsi, je le répète, la participation de l'Etat pour aider les Lillois vivant dans les quartiers en difficulté s'élèvera en 2007 à plus de 2,5 M€, c'est-à-dire plus que la demande même chiffrée par Walid HANNA à 1,8 M€ et plus que la moyenne annuelle du Contrat de Ville entre 2002 et 2006 qui s'établit à 1,1 M€ à peu de choses près.

Vous le voyez, au-delà de la polémique, le document que vous nous proposez, par ailleurs instructif, souffre aussi de plusieurs faiblesses.

D'abord, la préparation car, hormis les réunions avec les associations dans les quartiers auxquelles l'opposition a été représentée par Loïc LESERRE, vous n'avez pas associé le Conseil Municipal aux travaux de préparation, notamment à la réunion du 11 décembre avec les services de l'Etat.

Ensuite, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ne tire pas le bilan des actions menées dans le contrat de ville 2000-2006. Cela est d'autant plus dommageable que la description de la situation des quartiers concernés est vraiment préoccupante, à croire qu'aucune action menée dans le cadre du contrat de ville n'aurait porté ses fruits, ce qui n'est évidemment pas vrai.

Il manque donc un bilan juste, puisque c'est un mot à la mode, en tout cas, c'est cette petite musique qui doit sonner à vos oreilles, un bilan juste du contrat de ville.

Vous ne souhaitez pas procéder à ce bilan parce que vous ne voulez pas remettre en cause ce que j'appelle une politique de guichet que vous avez menée depuis tant d'années à Lille sans obtenir les résultats espérés.

Comment en effet prétendre aujourd'hui que le Gouvernement serait responsable de la situation des quartiers lillois alors même que le Contrat de Ville précédent a été signé par un gouvernement de gauche auquel vous apparteniez, Madame ?

C'est vous-même qui avez appliqué ce Contrat de Ville sur le terrain. Et malgré cela, vous trouvez encore le moyen de rendre le Gouvernement aujourd'hui responsable.

Je crois simplement que cette présentation n'est pas à la hauteur des enjeux que revêt la politique de la ville à Lille.

Vous abordez une fois de plus ce Contrat Urbain de Cohésion Sociale de façon idéologique, comme s'il y avait, d'un côté, les bons, vous, la Gauche, et, de l'autre, les mauvais, nous, la Droite.

Croyez-vous faire avancer le débat en présentant les choses ainsi ?

La vérité est que, au niveau national, une réflexion s'est engagée afin de tirer un bilan de la Politique de la Ville telle qu'elle a été menée jusqu'ici, car les résultats ne sont pas satisfaisants, personne ne le conteste.

Cette réflexion n'est ni de Droite, ni de Gauche. Elle est vitale pour les habitants des quartiers.

Que valent en effet les 2,5 M€ de l'Etat aux yeux de nos concitoyens s'ils ne sont pas utilisés correctement ?

Vous refusez de vous inscrire dans ce débat et, comme vous l'avez fait régulièrement depuis 2002, plutôt vous en prendre en permanence à l'Etat.

D'une situation complexe vous faites une présentation politique caricaturale, bien loin, encore une fois, des vrais enjeux de ce Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Nous ne sommes pas d'accord avec votre présentation. Nous n'approuvons pas les attaques sur la politique du Gouvernement.

Nous savons cependant que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est un document vital, d'abord pour les habitants des quartiers lillois concernés et ensuite pour les associations, c'est pour cela que nous le voterons, vous permettant ainsi de signer ce contrat.

Madame le Maire.- Mais même si vous ne le votez pas, nous pourrions signer ce contrat, Monsieur DECOCQ. Je le dis quand même.

Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT.- Madame le Maire, chers collègues, l'intervention de notre collègue Walid HANNA est particulièrement importante puisqu'elle touche au cœur de la notion de solidarité au travers d'un dispositif, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, qui affiche un souci de proximité et de soutien aux quartiers les plus en difficulté.

Ce contrat prend la suite des Contrats de Ville que les Socialistes avaient initiés il y a de nombreuses années mais, derrière le changement d'appellation, force est de constater que des modifications notables ont été apportées qui marquent une vraie différence d'appréciation sur ce qui doit être fait sur le terrain et surtout dans quel esprit.

D'abord parce que des pans entiers d'actions de fond qui avaient été lancées sont désormais exclus de ce contrat notamment et, par principe, tout ce qui concerne le sport et la culture.

Et pourtant, comment ne pas voir que ces deux thèmes sont de véritables vecteurs de la réinsertion personnelle ?

Comment nier que le sport et la culture peuvent constituer de véritables portes ouvertes sur le développement personnel et tout simplement sur l'élévation de l'individu ?

Pourquoi évacuer cette évidence que l'implication dans ce type d'action peut permettre de se découvrir un talent, une passion, une voie et tout simplement un avenir ?

La fin du financement par l'Etat de ces initiatives met désormais en danger des associations, certes, mais aussi et surtout des parcours personnels qui sont ainsi fragilisés.

Et d'ailleurs, les réunions auxquelles vous faisiez référence, Monsieur DECOCQ, organisées par Walid HANNA avec les Lilloises et les Lillois pour la préparation de ce contrat, ont mis en évidence l'inquiétude de l'ensemble des acteurs des quartiers lillois. Loïc LESERRE, vous en parliez, en est témoin, avec qui nous avons eu l'occasion de débattre de ce sujet dans les réunions précitées.

On a vu, Madame le Maire, avec quelle passion, quel investissement, quel espoir même, des centaines de jeunes ont ainsi été acteurs à part entière en matière culturelle de Lille 2004 et de Lille 3000.

On ne peut donc que s'interroger sur cette décision de l'Etat.

Que signifient, pour le Gouvernement actuel, les notions de solidarité et de proximité ?

Deuxième différence importante avec les Contrats de Ville dans la mesure où l'Etat s'est livré en la matière à un véritable tour de passe-passe, de prestidigitation, annonçant, clamant même, son souci d'être à l'écoute de ceux qui éprouvent des difficultés.

Oui, une vingtaine de communes supplémentaires sont effectivement éligibles dans notre département au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, mais à enveloppe constante. Et encore, sur la base des derniers engagements financiers de l'Etat qui faisaient suite à une baisse vertigineuse étalée sur les trois dernières années.

Monsieur DECOCQ pourra crier au rabâchage, le désengagement de l'Etat est bien là, qui fragilise, qui tue les initiatives, qui lamine les associations et qui casse des parcours individuels.

Comme toujours, Madame le Maire, nous ferons face, y compris financièrement, pas par idéologie, ni par dogmatisme, mais tout simplement par conviction et surtout parce que ce combat nous dépasse, parce qu'il ne s'agit pas de nous, parce qu'il s'agit de centaines, de milliers de Lilloises et de Lillois qui attendent, qui ont besoin de ces actions, qui ont besoin que nous les accompagnions.

C'est pourquoi mon dernier mot sera pour remercier et rendre hommage à l'ensemble des partenaires associatifs avec lesquels nous travaillons depuis des années et qui ne comptent ni leurs heures, ni leur énergie, au service des autres et de l'intérêt général.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Juste quelques mots après Walid HANNA et Roger VICOT pour répondre à Christian DECOCQ.

Je crois que nous sommes tous d'accord sur la Politique de la Ville. C'est un accompagnement des différents acteurs de quelques quartiers pour améliorer au quotidien les conditions de vie des habitants ; cela va de l'aide à la parentalité jusqu'à la prévention, cela va de l'aide aux associations culturelles, sportives, éducatives jusqu'à des actions particulières avec un certain nombre de services publics.

Nous savons bien, les uns et les autres, et c'est pour cela que nous ne sommes pas là dans un débat idéologique, que cette politique est essentielle quotidiennement pour les habitants, mais nous savons bien que nous devons nous attaquer aux problèmes de fond qui sont notamment de reconstruire des vrais quartiers là où aujourd'hui il n'y a que des immeubles sur des espaces vagues, c'est ce que nous avons fait dès le précédent mandat au Faubourg de Béthune ou en lançant la requalification du cœur de Fives, c'est ce que nous lançons aujourd'hui avec la renaissance de Lille-Sud et de Moulins.

Nous savons bien que si nous ne renvoyons pas aux habitants une fierté d'être dans des quartiers où la qualité de vie, la qualité de logement, la qualité de l'espace public sont bonnes, ces Politiques de la Ville ne sont que des rustines.

Il n'empêche que dans l'attente de ces projets, qui sont déjà des actes dans beaucoup de nos quartiers de la ville, cette action de la politique de la ville est nécessaire pour améliorer le quotidien.

Que cela vous plaise ou non, Monsieur DECOCQ, et ce n'est pas de l'idéologie de le dire, il y a un désengagement de l'Etat qui est tout à fait manifeste.

Je reprends très rapidement votre démonstration qui n'en est d'ailleurs pas une.

En ce qui concerne la Politique de la Ville, nous sommes aujourd'hui à 1 M€ de moins qu'en 2002, à 800 000 € si ce que l'on n'a pas été capable de nous dire aujourd'hui, les 200 000 € que nous avons reçus l'année dernière, comme vient de le dire Roger VICOT, après les violences urbaines, nous sont confirmés. Même si nous avons ces 200 000 €, nous sommes à 800 000 € de moins qu'en 2002 lorsque le gouvernement que vous soutenez est arrivé au pouvoir.

Alors, vous me dites « Mais ceci est compensé par la DSU ».

Cette petite augmentation de la DSU, vous nous la réservez à toutes les sauces. Vous nous avez déjà dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire que c'était la DSU qui compensait la baisse ou la non augmentation de la DGF. C'est à peu près la seule chose qui augmente légèrement.

Vous nous avez déjà dit que cela compensait la DGF. Cela ne compense pas aussi la baisse du Contrat de Ville.

Quant aux 700 000 € sur les équipes de réussite éducative, permettez-moi de vous dire que là cela a été un vrai jeu de bonneteau. On nous a arrêté les aides sur le Contrat de Temps Libre, on nous a arrêté les études surveillées que la Ville prend maintenant en charge à la place de l'Etat et on nous dit « On vous donne de l'argent ».

Mais quand on crée des équipes de réussite éducative, il faut dire aux villes, il faut dire aux Français que l'on va arrêter tout ce qu'on a fait d'autre, il faut leur dire la vérité. Ce ne sont pas des processus en plus, c'est à la place de. Vous ne pouvez pas additionner des choux et des carottes.

Quand nous mettons tout cela sur la table, il nous manque 800 000 € ou 1 M€ selon que nous avons ou pas les 200 000 € des violences urbaines.

J'ajoute à cela, mais je n'insiste pas car Roger VICOT et Walid HANNA l'ont très bien dit, le fait que les accompagnements directs de l'Etat vers les associations sont en recul dans tous les domaines, y compris dans ces quartiers en difficultés où pourtant les violences urbaines nous ont tous interpellés.

Bien sûr, le Gouvernement d'abord à cause des provocations qui avaient eu lieu, mais aussi nous tous parce que nous savons que nous n'avons pas réussi à donner une qualité de vie, d'où l'importance des politiques que nous menons actuellement pour les habitants de ces quartiers.

Les comptes sont ceux-là. Donc, nous, nous votons cette délibération parce que nous ne voulons pas que l'absence de contrat empêche les associations de recevoir cet argent de l'Etat mais nous ne pouvons que dire qu'il nous manque entre 800 000 et 1 000 000 €.

D'ailleurs, la Préfète de la Ville ne dit pas autre chose. Elle dit elle-même « Je n'ai pas plus d'argent à vous donner ».

Donc, reconnaissons les chiffres, ils existent, reconnaissons cette réalité.

Considérons que les propos qui ont été tenus après les violences urbaines ne sont pas rentrés dans les faits et cela, tout le monde le dira, ce n'est pas que la Ville de Lille, toutes les Villes le disent, tous les Maires le disent, toutes les associations de Maires, quelle que soit leur couleur politique, le disent et l'ont dit au Gouvernement ces dernières semaines. Et c'est ce que nous disent aussi tous les jours les associations qui se tournent vers nous.

Nous continuons donc avec le même acharnement, cela a été dit, pour faire en sorte de redonner une autre qualité de vie aux habitants de nos quartiers, même si l'Etat se désengage comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle nous votons malgré tout ce Contrat de Ville tout en espérant pouvoir en renégocier une partie dans les mois qui viennent.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Tout le monde vote pour. Je vous remercie.

Adopté.

Je vais passer la parole à Madame ESCANDE qui va nous présenter un projet important de rénovation et de requalification des cimetières de la ville.

Chemise n° 6

ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame ESCANDE
Conseillère Municipale déléguée

07/36 – Requalification des allées des cimetières lillois - Travaux d'aménagement – Marché d'appel d'offres ouvert.

Merci, Madame le Maire.

La délibération que vous avez sous les yeux concerne la requalification des allées des cimetières. La création et la réfection des allées est un travail que nous faisons tous les ans par tranches.

En 2007, ce sont 5000 m² qui seront concernés par ces aménagements, si la délibération est votée, ce dont je ne doute pas.

A l'occasion de cette délibération, je voudrais, si vous m'accordez cinq minutes...

Madame le Maire.- Oui, plus que cinq minutes d'ailleurs...

Madame ESCANDE.- Je voudrais faire le point sur le travail qui a été fait dans les cimetières au cours de ce mandat et qui continue d'ailleurs.

D'abord, je rappelle que les cimetières sont des lieux de recueillement et de respect, respect que l'on doit aux familles qui sont sensibles aux efforts qui sont faits pour améliorer l'accueil et l'environnement malgré les difficultés techniques que nous rencontrons parfois.

Il faut dire que le travail des services qui assurent l'entretien n'est pas facile compte tenu de l'étendue des cimetières, 22 ha à l'Est, 33 ha au Sud, du nombre d'arbres qui perdent leurs feuilles, 800 à l'Est et 1 200 au Sud, et de la configuration des allées, surtout celles du cimetière de l'Est, qui ne sont pas précisément tirées au cordeau et qui rendent la tâche difficile.

De nouvelles dispositions, qui doivent apporter une amélioration sensible, sont actuellement mises en place : l'organisation des personnels affectés aux cimetières avec une nouvelle répartition des tâches, et surtout l'acquisition de mini-balayeuses qui vont permettre de pénétrer dans les allées où les balayeuses de la Propreté ne peuvent pas aller.

Elles vont être confiées à des agents des cimetières qui ont accepté de se former et qui auront ainsi des responsabilités nouvelles qui rendront leur tâche plus valorisante.

L'amélioration de l'entretien, mais aussi la prise en compte de la qualité environnementale.

Quelques exemples significatifs : le carré des enfants à l'Est a été restructuré et refléuri.

Les mêmes dispositions seront prochainement prises au Sud, le projet de restructuration étant à l'étude.

Une attention toute particulière a été apportée notamment au lieu d'inhumation des enfants nés sans vie. Lille est d'ailleurs à l'initiative de dispositions particulières qui permettent d'inhumer des enfants décédés sans acte de naissance puisqu'il y en a malheureusement quand il n'y a pas suffisamment de semaines de grossesse au moment où ils naissent.

Le travail a été mené en collaboration avec le Docteur DUMOULIN de la maternité Jeanne de Flandre.

Ce sont des dispositions exemplaires, à telle enseigne que, dernièrement, un colloque a eu lieu autour du médiateur de la République, et la Ville de Lille a été invitée à expliquer ses dispositions qui pourront peut-être être généralisées à l'ensemble du pays.

Le carré des indigents à Lille Sud a lui aussi été requalifié par l'aménagement en particulier d'allées macadamisées le long des sépultures qui sont désormais engazonnées.

Nous sommes en relation avec un collectif qui s'appelle « les morts de la rue » et qui accompagne, en cas de besoin, les défunts sans famille qui sont signalés au collectif par les services municipaux.

L'augmentation des crémations nous a aussi amenés à étendre les sites cinéraires de nos cimetières. A l'Est, la parcelle est intégrée dans un aménagement paysager avec possibilité d'agrandissement en cas de besoin; ce qui ne manquera pas de se produire.

Au Sud, un aménagement semblable est à l'étude.

Les anciens columbariums feront également l'objet d'un traitement plus esthétique de façon à les intégrer dans un environnement plus vert et donc plus agréable.

Les cimetières sont des lieux de recueillement, mais aussi des lieux d'histoire, à travers les sépultures et les personnalités qui ont marqué la Ville.

Chaque cimetière a ses caractéristiques.

L'Est, par exemple, accueille traditionnellement les grands hommes lillois, les Maires, qui peuvent aussi être des grands hommes.

Il accueille aussi l'allée des fusillés, morts pour faits de résistance durant la première guerre mondiale, le carré des Anglais qui se sont installés dans la métropole lors de la révolution industrielle et des Israélites chassés de Lorraine en 1870 à la suite de la défaite contre l'Allemagne.

Par contre, le Sud est plus le reflet de la société lilloise du XIXème siècle. Ouvriers et patrons y reposent et l'on voit côte à côte des tombes très simples et des monuments beaucoup plus imposants.

C'est aussi un lieu dont l'intérêt patrimonial est important.

Je travaille avec Dominique PLANCKE, dans le cadre de sa délégation et avec la Culture et je les remercie de leur collaboration. Cela a permis, entre autres, la sauvegarde de la chapelle Adolphe CASSE et la réfection du calvaire du cimetière de l'Est.

Un inventaire du patrimoine artistique du cimetière de l'Est va être entrepris dans le cadre d'un projet de stage de deux étudiants en Histoire de l'Art qui sont en Master 1 à l'Université de Lille 3.

Dominique PLANCKE travaille au classement du cimetière de l'Est. Ce sera une démarche très longue et si elle aboutit, cela nous aidera considérablement dans la sauvegarde et la restauration du patrimoine qui est vraiment très riche.

Je pourrais encore dire beaucoup d'autres choses, mais je ne voudrais pas être trop longue et je vous remercie, Madame le Maire, de m'avoir donné l'occasion, profitant de cette délibération, de m'exprimer sur une délégation qui n'est pas souvent abordée en Conseil, mais qui demande un gros travail de terrain.

Je termine en remerciant les services qui s'investissent dans une tâche qui n'est pas facile, et je remercie en particulier la Direction des Cimetières qui fait un travail de terrain remarquable. Autour de Marie-Christine MONFORT et de Patricia PENEZ, il y a une équipe solide qui fait preuve de rigueur parce que la législation funéraire n'est pas simple, tout comme celle de l'état civil en général, il y a tout un maquis de textes auxquels il faut être très attentif pour s'y retrouver. Cette équipe fait preuve aussi d'une grande capacité d'écoute, de compréhension et d'humanité car il ne faut pas oublier que le personnel reçoit des familles qui sont dans la peine, parfois même dans la détresse.

C'est une équipe à laquelle je rends hommage, et c'est pour moi un plaisir de travailler avec elle.

Il y a en projet la restructuration du cimetière de l'Est, mais je crois que c'est vous, Madame le Maire, qui allez en dire deux mots.

Madame le Maire. - Non, non. Je vous laisse faire...

Madame ESCANDE. - Bien.

C'est un projet que je vais présenter sommairement parce qu'il n'est pas encore abouti. Nous avons encore de nombreuses réunions et il sera présenté avec plus de précisions lors d'un prochain Conseil Municipal où nous pourrions montrer en images la maquette et les réalisations qui vont être faites.

C'est un projet qui est en liaison avec le travail de restructuration d'un jardin qui est fait à la Communauté Urbaine, dont je salue la présence du Président parmi nous et qui va amener à restructurer tout le secteur, y compris l'entrée principale du cimetière de l'Est. Cela entraînera aussi toute une série de travaux qui iront au-delà de l'entrée principale. Il y aura donc une requalification importante du cimetière de l'Est qui en changera la physionomie.

La porte principale sera différente, ainsi que les liaisons sur le plan de la circulation et les possibilités d'accès au cimetière.

Je ne peux pas vous présenter un projet plus détaillé parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un gros chantier qui n'est pas encore tout à fait terminé. Nous avons encore beaucoup de réunions, dont une qui est prévue le 21 février. Lorsque ce projet sera abouti, il sera présenté au Conseil Municipal avec une illustration en images.

Merci de votre attention.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Là aussi, je souhaite remercier Jeannine ESCANDE et les agents qui travaillent dans les cimetières. Ce sont des lieux de recueillement, mais aussi des lieux où les douleurs sont encore extrêmement fortes et nous nous devons d'accueillir les familles dans les meilleures conditions possibles.

Le dépositaire qui est en train d'être fait au cimetière du Sud est attendu, mais il faisait partie du patrimoine, d'où les délais pour que la mosaïque puisse être faite dans les meilleures conditions.

Faire aussi en sorte que, quelles que soient les convictions personnelles ou religieuses de chacun, elles puissent être respectées, et cela dans les meilleures conditions. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de plus de place.

Il faut aussi que le personnel qui est là pour réaliser son travail, mais aussi pour accueillir, puisse avoir de bonnes conditions de travail. Dans le projet dont Madame ESCANDE vient de parler, c'est un des points importants de la rénovation de cette entrée du cimetière de l'Est qui se fera en même temps que le réaménagement du jardin que Pierre MAUROY a décidé à la Communauté urbaine.

C'est tout un ensemble qu'il nous faut prendre en compte, faire en sorte qu'on puisse entretenir les tombes, avoir des sanitaires... Ce sont tous ces aspects qui sont en train d'être traités ou d'être effectués au cimetière du Sud ou au cimetière de l'Est.

Je souhaitais redire que c'est évidemment majeur pour une Ville parce que, au-delà de l'aspect patrimonial dont Madame ESCANDE a parlé, de l'histoire d'une ville, c'est aussi un lieu où beaucoup d'hommes et de femmes viennent avec de la douleur ou du recueillement et il est essentiel que la Ville puisse les accompagner dans les meilleures conditions.

Le chantier actuel est déjà important, mais nous aurons l'occasion de reparler en Conseil municipal, dès que les choix auront été faits, du réaménagement de l'entrée du cimetière de l'Est.

Je remercie Madame ESCANDE à la fois pour son travail de manière générale et pour la présentation qu'elle a bien voulu nous faire aujourd'hui.

Adopté.

J'ai demandé à Dominique PLANCKE de nous dire quelques mots sur le classement de la Citadelle au patrimoine de l'UNESCO. On se rend compte que, dans notre pays - je ne peux pas dire dans notre ville - beaucoup de gens s'expriment sans connaître le sujet. Cela permet d'écrire beaucoup de papiers... Donc, il est bon que Monsieur PLANCKE refasse l'historique de cette affaire et des faits tels qu'ils ont eu lieu. Je lui laisse la parole.

Chemise n° 16

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur PLANCKE
Conseiller Municipal délégué

Madame le Maire, mes chers collègues, je ne m'attarderai pas sur les trois délibérations techniques de mon dossier qui ne concernent que des avenants au marché de restauration de l'Hospice Comtesse, restauration qui s'achève et que nous aurons l'occasion de présenter au cours du mois de mars.

Je souhaite, comme vous l'avez voulu, faire le point sur une question qui a provoqué un presque début de polémique et sur laquelle on a vu fleurir des déclarations un peu approximatives, voire totalement erronées, de plus ou moins bonne foi, je veux parler de la question de la Citadelle et de son classement éventuel au patrimoine de l'UNESCO.

Un petit rappel, la Citadelle est composée de deux parties : les enceintes extérieures qui sont propriétés de la Ville et le cœur même de la Citadelle qui reste propriété du Ministère de la Défense et qui abrite depuis octobre 2005 le Quartier Général du corps de réaction rapide France et le Quartier Général multinational de Lille. L'ensemble des deux parties est classée Monument historique depuis le 31 août 1934.

Concernant le classement de l'UNESCO, depuis 2003, la Ville de Lille fait partie du réseau Septentrion. Conduit par le Conseil Général du Nord, Septentrion fédère 19 villes bastionnées, qui ne sont pas toutes de Vauban, du Nord de la France, de Belgique et des Pays-Bas.

Ce programme de développement culturel, doté de 15 M€ au titre du programme européen Interreg 3B, a notamment permis la réalisation de carnets de villes, de manifestations culturelles comme « Forts et Lumière » lors de Lille 2004 et d'échanges techniques et culturels entre les villes au-delà d'un programme de travaux.

Sur ce programme, la Ville de Lille a bénéficié d'environ 620 000 € de subventions européennes pour les travaux menés depuis trois ans sur le site de la Citadelle.

Plusieurs publications sont aussi en cours d'édition.

Le projet Septentrion travaille aussi sur une candidature à l'UNESCO des villes bastionnées des Pays-Bas, du Nord-Ouest européen, candidature qui pourrait être déposée en 2008.

Il se trouve qu'un peu après notre adhésion à Septentrion, à l'approche du tricentenaire de la mort de Vauban, 9 villes fortifiées par Vauban se sont associées à l'initiative de la Ville de Besançon pour faire reconnaître par l'UNESCO la valeur de leur patrimoine.

En novembre 2004, une délégation de Besançon a été reçue à la Mairie de Lille par Catherine CULLEN et moi-même et Madame Martine AUBRY a eu l'occasion d'échanger avec Jean-Louis FOUSSERET, Maire de Besançon à cette époque-là, pour présenter le projet et étudier sa complémentarité avec le projet Septentrion.

Il a alors été convenu que les deux projets pouvaient continuer à cheminer chacun de leur côté.

Mais quelques mois plus tard, interrogé par les responsables du projet Vauban, le Ministère de la Défense faisait connaître rapidement par une courrier de Madame ALLIOT-MARIE, son opposition à un classement immédiat à l'UNESCO de la Citadelle de Lille du fait de l'installation du corps de réaction rapide.

Comme l'a confirmé récemment le commandant Jean-Philippe MOUILLE, officier de communication de l'état-major du centre de réaction rapide, « une telle inscription n'est pas opportune, le corps de réaction rapide étant dans une phase délicate de montée en puissance pour être certifié par l'OTAN ». (Citation dans la Gazette des communes du 2 février dernier).

En concurrence avec une candidature sur l'œuvre de LE CORBUSIER qui avait, lui, la faveur du Ministre de la Culture, le dossier consacré à Vauban et à son œuvre a finalement été retenu par le Président de la République lui-même et devait être déposé fin janvier 2007 devant l'UNESCO. La décision pourrait être connue en juillet 2008. « pourrait » car maintenant le dossier Vauban va être soumis au règlement habituel et à l'instruction de l'ICOMOS et confronté aux critères de classement de l'UNESCO.

Notre souci est bien entendu de ne pas opposer les deux dossiers. Une dynamique va être relancée entre les deux réseaux. Le Conseil Général du Nord y travaille activement et la Ville de Lille, qui en est la clé, le soutient.

L'opposition de l'Armée pourrait en effet être levée dès lors que la certification de l'OTAN sera obtenue et dans ce cadre un projet commun est envisageable.

J'ai oublié de citer l'autre déclaration du Commandant MOUILLE qui dit « on ne peut pas reprocher à l'Armée d'occuper un site qui a été construit pour elle et qu'elle a toujours occupé depuis ». Ce qui fait preuve d'un certain bon sens, même si cela ne nous arrange pas en ce moment...

Mais comme il le dit lui-même : « la situation actuelle ne présume en rien de celle de demain, et la situation pourra être réévaluée ».

En tout état de cause, nous tenons à réaffirmer ce soir la volonté de notre Conseil d'obtenir dès que possible le classement à l'UNESCO de la Reine des Citadelles, même si ce n'est pas en 2008.

Je souhaite aussi profiter de cette intervention pour souligner l'effort sans précédent de la Ville sur le parc de la Citadelle et sur les remparts depuis 2001.

La Ville s'est engagée dans un plan extrêmement ambitieux de restauration et de mise en valeur de la Citadelle, que ce soit sur le monument lui-même ou sur ses abords et sur le parc boisé qui fait aujourd'hui l'objet d'un plan de gestion particulier visant à renforcer sa biodiversité. Eric QUIQUET a régulièrement l'occasion d'en présenter la mise en œuvre et il aura l'occasion de présenter un certain nombre d'initiatives dans les prochaines semaines.

Je voudrais rappeler que la Ville a voulu consacrer 1,7 M€ dans les travaux d'aménagement sur le site depuis trois ans, avec l'aide des crédits européens et du Conseil Général du Nord.

Un diagnostic complet des remparts a été réalisé en 2004 par un architecte du patrimoine. Ses préconisations en matière de boisement ont commencé à être mises en œuvre par l'équipe qui gère le parc de la Citadelle.

L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des premières restaurations a été publié le 31 janvier dernier et une étude hydraulique vient aussi de s'achever.

Ce qui est extrêmement important, c'est que le Conseil Général du Nord a donné son accord de principe - je tiens à l'en remercier - pour financer le programme de restauration des remparts qui devrait s'étaler sur une dizaine d'années à hauteur de 80% pour un montant total de 8 à 10 M€.

Enfin, pour conclure, l'année Vauban, c'est 2007. C'est l'année du tricentenaire de la mort de Vauban. A cette occasion, la Ville de Lille participera à un certain nombre de manifestations et abritera notamment à l'Hospice Comtesse une exposition réalisée par les Archives départementales du Nord, avec les services de la Ville et le Palais des Beaux-Arts. Le service « Ville d'art et d'histoire » de la Ville de Lille sera notamment chargé de la médiation culturelle de cette exposition, qui sera suivie d'une autre au plan national au Palais Chaillot à l'automne avec la présentation du plan-relief de Lille.

Je vous remercie.

Madame le Maire. - Je remercie Dominique PLANCKE pour ces éléments qui, me semble-t-il, sont assez clairs.

Nous comprenons la position de l'Armée, même si nous regrettons n'avoir pas pu être dans le dossier initial, mais je crois qu'il est très important que nous ayons le corps de réaction rapide et qu'il puisse y avoir la certification de l'OTAN, mais comme le disent y compris les responsables de l'Armée ici, cela ne devrait prendre que quelques mois et ce n'est que partie remise.

Il fallait rétablir la vérité, la Ville de Lille s'est battue pour que la Citadelle de Vauban soit classée au patrimoine de l'UNESCO. Encore une fois, ces deux réseaux qui travaillent en parallèle, travaillent dans le même sens, mais nous pouvons comprendre qu'il faille quelques mois de plus pour obtenir ce corps de réaction rapide au cœur de Lille.

Donc, il n'y a pas « d'affaire » avec, d'un côté, ceux qui voudraient défendre Vauban et de l'autre, ceux qui ne le voudraient pas. Je crois que nous sommes tous fiers de notre Citadelle. Dominique PLANCKE vient de rappeler l'immense travail qu'il réalise avec le Conseil Général pour la remettre dans un bel état, comme l'ensemble du bois de Boulogne autour et je l'en remercie.

Je pense que là, les faits ont été rapportés dans leur réalité. Espérons que Vauban sera reconnu par l'UNESCO et que la Reine des Citadelles figurera au cœur de ce programme.

06/88 – Hospice Comtesse - Restauration du pavage de la cour d'honneur, des façades (2ème tranche) et de la couverture de la chapelle et de la boulangerie - Avenant n° 1 au lot 6 : Couverture.

06/89 – Hospice Comtesse - Restauration extérieure des bâtiments A, B et du Campanile – Avenant n° 2 au lot 1 : Maçonnerie - Pierre de taille.

06/90 – Hospice Comtesse - Restauration du pavage de la cour d'honneur, des façades (2ème tranche) et de la couverture de la chapelle et de la boulangerie - Avenant n° 2 au lot 1 : Maçonnerie - Pierre de taille.

Adoptés.

Je remercie Dominique PLANCKE et je passe la parole à Marc SANTRÉ sur les résultats d'une enquête sur les déplacements dans notre ville.

Monsieur SANTRÉ. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, en novembre, j'avais eu l'occasion d'évoquer devant vous la publication d'une grande enquête menée au niveau de la Communauté urbaine sur les déplacements. Paul ASTIER a d'ailleurs eu l'occasion de présenter ses premiers résultats à la presse.

Il se trouve que les services communautaires nous ont transmis il y a quelques semaines les premiers éléments plus spécifiques à notre ville.

Il me semble donc intéressant de les porter à la connaissance du Conseil et de celles et ceux qui nous accompagnent ce soir.

S'agissant d'un sujet souvent passionnel, je pense qu'il est important de partager ensemble ces éléments statistiques que je vais vous présenter à l'aide de quelques diapositives et en 4 temps :

Globalement, l'évolution des déplacements sur la métropole telle qu'elle ressort de cette enquête :

- Un point rapide sur la situation des déplacements internes à la ville de Lille.
- Un troisième point sur les déplacements entre Lille et la Métropole.
- Enfin, un dernier zoom sur la manière dont se déplacent les Lillois en 2006.

L'enquête ménages/déplacements est une enquête de référence qui est menée à partir d'une méthodologie définie nationalement. Elle porte sur l'ensemble du territoire communautaire et elle sera d'ailleurs élargie en 2007 à l'aire métropolitaine en analysant les déplacements avec la Belgique et le Bassin minier. Je ne détaille pas ce soir.

Pour ce qui concerne la métropole, ce sont près de 9 000 habitants de la métropole qui ont été interrogés entre janvier et avril 2006.

Le mérite de cette enquête, qui est très lourde, est de permettre des comparaisons dans le temps puisqu'elle est réalisée à peu près tous les dix ans dans la métropole depuis la fin des années 60, et aussi de permettre –mais je n'y reviendrai pas ce soir– des comparaisons entre les différentes grandes agglomérations françaises.

Alors, combien de déplacements dans la métropole ?

En 2006, chaque habitant de la métropole effectue en moyenne 3,76 déplacements/jour.

Il faut noter - cela apparaît clairement sur le graphique- que, alors que depuis trente ans, on avait une augmentation sensible de la mobilité, en 2006, cette enquête montre un léger tassement puisque, en 1998, les habitants de la métropole faisaient 4 déplacements/jour contre 3,76 en 2006.

C'est un élément à signaler, même si, aujourd'hui, nous n'avons pas d'éléments d'analyse plus précis, je pense qu'il faudra s'y attacher.

Autre point à noter : si, sur la métropole, les déplacements ont légèrement baissé, au niveau de la ville de Lille, le nombre de déplacements est stable et reste à 4 déplacements par habitant.

Comment se déplacent les habitants de la métropole ?

Le graphique nous montre que 31% des déplacements s'effectuent à pied. Ils sont stables en nombre.

Les déplacements à vélo représentent à peine 2% et, au niveau de la métropole, ils continuent à diminuer. C'est un sujet qui doit nous préoccuper.

9,5% des déplacements s'effectuent en transport collectif, avec une hausse très sensible par rapport à 1998.

Parallèlement, les déplacements en voiture baissent, ce qui est aussi un élément notable puisqu'on avait une croissance constante des déplacements motorisés depuis trente ans. L'enquête de Lille Métropole montre, pour la première fois, un fléchissement des déplacements en voiture et cela semble se confirmer. L'agglomération lyonnaise est en train de sortir ses premiers résultats, et on voit de la même façon un fléchissement des déplacements en voiture qu'il est intéressant de noter.

Les motifs de déplacements toujours sur la métropole : Là aussi, quelques éléments peuvent être surprenants.

Les déplacements pour loisirs représentent un quart des déplacements.

Les déplacements liés à des achats ou à des besoins de service représentent un autre quart des déplacements.

- 15% de déplacements d'accompagnement, donc les parents taxis ;
- 20% liés au travail.

Venons-en plus directement à la ville de Lille.

Dans un premier temps, les déplacements à l'intérieur de la ville de Lille, ceux qui ont pour origine et destination la ville de Lille, et notamment Lille intra-muros.

Premier élément, il y a une augmentation du nombre de déplacements à l'intérieur de la ville puisque en 8 ans, on passe de 340 000 à 360 000 déplacements.

La marche reste de très loin le premier mode de déplacement à l'intérieur de la ville puisque plus de 7 déplacements sur 10 s'effectuent à pied.

Par ailleurs, l'ensemble des modes doux de déplacement progressent dans la ville. Je vous ai dit tout à l'heure que le vélo continuait à baisser sur l'ensemble de la métropole, mais sur la ville de Lille, on a une reprise à la hausse de la pratique du vélo.

Les transports en commun augmentent aussi très sensiblement.

Les voitures, qui avaient déjà amorcé un petit recul entre 1987 et 1998, diminuent assez nettement puisqu'on passe de 27% en 1998 à 16% en 2006.

Deuxième élément : les déplacements entre la ville de Lille et le reste de la métropole, ce qui représente 430 000 déplacements/jour, soit une légère baisse.

La marche et le vélo sont stables et relativement modestes dans ces déplacements d'échange.

Le transport collectif est en très forte hausse puisqu'on passe d'un quart des déplacements qui s'effectuait en transport en commun à près d'un tiers en 2006.

La voiture marque, comme sur l'ensemble des éléments de cette enquête, une baisse de « part de marché », si je puis m'exprimer ainsi.

Dernier élément : les déplacements des Lillois proprement dits.

On note un réel changement dans les habitudes de déplacement :

- La marche progresse de 7% entre 1998 et 2006.
- Le vélo progresse de 50%.
- Les transports collectifs progressent de près de 40%.
- L'usage de la voiture est en baisse de 24%.

Ces résultats, très rapidement présentés, sont encourageants au regard des objectifs qui étaient ceux du plan de déplacements de Lille Métropole Communauté Urbaine qui couvre la période de 2000 à 2015.

Ils constituent incontestablement un apport et une contribution locale aux objectifs de réduction d'émission des gaz à effet de serre puisqu'il y a une réduction assez notable de l'usage de la voiture individuelle.

Enfin, je pense que la politique de déplacements de la Ville de Lille s'intègre dans une stratégie qui permet à Lille de se développer de manière durable.

J'ai repris sur la dernière diapositive le nombre de déplacements quotidiens des Lillois. On peut se rendre compte que, malgré l'augmentation sensible de la population lilloise ces dernières années -près de 15 000 habitants supplémentaires- le nombre de déplacements en voiture effectués chaque jour par les Lillois a baissé de 70 000, ce qui est assez notable, tandis qu'il y a 50 000 déplacements supplémentaires par jour en transport collectif, 50 000 déplacements supplémentaires à pied et 7 000 déplacements supplémentaires à vélo.

Voilà, Madame le Maire, je vous remercie.

Madame le Maire. - Merci.

Je crois qu'il y a particulièrement deux choses à retenir dans ce que vient de nous dire Marc SANTRÉ.

La première, c'est que, comme toute ville dynamique, les déplacements s'accroissent dans notre ville. C'est très important.

La deuxième, je pense qu'il y a un vrai rééquilibrage entre la voiture et les autres modes de déplacement, notamment les transports collectifs, alors que nous savons que nous étions très en deçà des autres grandes villes en ce qui concerne le transport collectif. Le travail qui a été fait à la fois pour sécuriser le métro, pour les lignes à haut niveau de service en termes d'attente, de délai, de

qualité supérieure, nous montre bien que c'est ce qu'attendaient les habitants de notre métropole et je suis heureuse qu'on puisse déjà en vérifier les résultats, sans parler des aménagements qui ont été réalisés dans notre ville pour les cyclistes et les piétons.

Je remercie Marc SANTRÉ pour ces premiers résultats.

Je passe la parole à Madame VERBRUGGHE.

Chemise n° 11

DROITS DE L'HOMME

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE
Conseillère Municipale déléguée

07/55 – Aménagement de la Place de la République à Lille - Parvis des Droits de l'Homme – Acquisition d'une œuvre d'art.

Madame le Maire, mes chers collègues, deux minutes pour vous présenter la délibération concernant le Parvis des Droits de l'Homme. Puisque la place de la République est en réaménagement, vous avez et nous avons souhaité, Madame le Maire, avec les associations qui œuvrent dans le domaine des Droits de l'Homme, créer un lieu de rassemblement, de commémoration et de mémoire.

Cela montre tout l'intérêt que porte notre Ville aux Droits de l'Homme en France et dans le monde. Je vais l'illustrer rapidement.

La division du monde, les conflits, les injustices, les désordres économiques ne reculent pas. Le contexte dans lequel le monde évolue ne s'améliore pas et les règles communes ne sont plus respectées.

En France, un carcan sécuritaire s'installe. Les droits économiques, sociaux et culturels font l'objet d'attaques quotidiennes. Avoir un travail ne suffit plus pour vivre et se loger, et la valeur travail est au premier plan d'un débat inquiétant.

Nous assistons à un traitement policier et non politique de l'immigration et face aux manifestations de racisme, des réponses communautaristes se profilent.

Monsieur DECOCO.- Quel rapport avec la délibération ?

Madame VERBRUGGHE.- Nous ne pouvons pas nous satisfaire, Madame le Maire, de cette situation.

Pour toutes ces raisons, vous avez voulu et nous avons voulu donner un signe fort aux défenseurs des Droits de l'Homme et, au travers de cette œuvre d'art, nous rappelons notre attachement aux valeurs de la République, à la déclaration des Droits de l'Homme que nous défendons haut et fort.

Nous avons retenu, pour ce Parvis des Droits de l'Homme, l'œuvre d'un maître artisan d'art, Mercure d'Or 2006, Prix spécial Artisan, Monsieur VANDERMARLIÈRE, qui a réalisé une œuvre qui se décline sous la forme d'un extrait du premier article de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits... ».

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Vous souhaitez intervenir ? Je pense que vous ne pouvez pas être en désaccord avec cet article...

Madame MAHIEU. - Pas du tout !

Madame le Maire. - Monsieur SAVOYE.

Monsieur SAVOYE. - Je suis navré de devoir dire que je suis en désaccord avec l'intervention, avec la présentation qui est faite, laquelle est une présentation pernicieuse. Madame VERBRUGGHE ne peut prétendre avoir le monopole des Droits de l'Homme, ni le monopole de la République. Et elle ne peut pas, par une présentation transparente, laisser entendre que le Gouvernement de notre pays bafoue les Droits de l'Homme !

Non seulement, c'est ce qu'elle a sous-entendu très clairement mais c'est pour cette raison qu'elle veut créer cet espace consacré aux Droits de l'Homme !

Je suis navré de constater que nombre de présentations faites dans cette enceinte sont systématiquement polémiques. La République nous appartient autant qu'à tous les Français. Nous la défendons, nous revendiquons les Droits de l'Homme et nous avons montré à travers l'histoire que nous savions les défendre lorsqu'ils étaient menacés !

Madame le Maire. - Je suis étonnée que vous réagissiez de cette manière-là. Le combat pour les Droits de l'Homme implique de prendre des positions fortes partout dans le monde. Si je devais prendre un exemple, je prendrais celui de Guantanamo aujourd'hui ! Le plus puissant pays du monde garde, sans respect des droits internationaux, des hommes et des femmes dont nous ne savons pas s'ils sont coupables de quoi que ce soit !

Je pense, Monsieur SAVOYE, que ce combat nous dépasse tous et qu'il doit tous nous rassembler.

Je ne pense pas que Madame VERBRUGGHE ait l'impression que nous mettons cette plaque pour lutter contre le Gouvernement, même si on pourrait dire beaucoup de choses sur le respect de la République, mais pas sur le respect des Droits de l'Homme. Sur le respect de la République, certainement, mais c'est un autre sujet, donc je ne l'aborde pas.

Nous sommes ici sur un sujet trop grave, me semble-t-il, pour nous opposer sur des mots prétendus dits par Madame VERBRUGGHE qui n'a pas la prétention, je crois, de défendre seule les droits de l'Homme dans cette ville où il y a beaucoup d'associations pour les défendre, ni de défendre seule la République.

Madame VERBRUGGHE. - Non, non...

Madame le Maire. - Donc, je mets aux voix cette belle initiative qu'elle a prise avec les associations.

Vous ne pouvez pas voter contre...

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Monsieur SAVOYE qui s'abstient.

Monsieur SAVOYE - Uniquement en raison de la présentation.

Madame le Maire. - D'accord, mais on a quand même le droit de s'exprimer. Cela fait aussi partie des libertés. Mais vous avez aussi le droit de vous abstenir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur TOSTAIN.

Chemise n° 12

**ECONOMIE D'ENERGIE ET
ENERGIES RENOUVELABLES**

Rapporteur : Monsieur TOSTAIN
Conseiller Municipal délégué

07/56 – Reconduction d'aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois.

07/57 – Attribution d'aides à l'installation de chauffe-eau solaires.

Adoptés.

GRAND PROJET URBAIN

07/58 – Grand Projet Urbain – Convention cadre entre EDF et la Ville de Lille relative à la maîtrise de l'énergie dans les projets de développement urbain.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter une convention avec EDF pour la mise en œuvre de certificats d'économies d'énergie mais avant d'en détailler le contenu, je voudrais refaire le point avec vous sur la prise en compte de l'énergie dans nos politiques, dans notre politique.

Tout d'abord, je veux rappeler que tout ce mandat est inscrit dans le cadre de l'agenda 21 et de la responsabilité de chaque politique dans le développement durable grâce à la ferme et tenace houlette de notre collègue Danielle POLIAUTRE.

Pour le volet énergie, je rappelle aussi que j'ai présenté en novembre 2004 un rapport d'orientation énergétique exposant les enjeux énergétiques et leurs prises en compte dans chaque politique :

Par l'exigence du facteur 4 pour stabiliser le changement climatique.

- dans l'enjeu de la gestion des équipements et des bâtiments municipaux par chacun d'entre nous.
- dans l'enjeu de la construction ou de la rénovation de tous ces bâtiments.
- dans l'urbanisme, pour les logements et les réseaux énergétiques.
- dans l'engagement dans la production décentralisée d'énergies renouvelables. Je reviens à ce stade sur le facteur 4 que l'on peut simplifier en disant : diviser par 2 les consommations, produire et consommer la moitié d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 ou réduire ces consommations de 3% par an.

Aujourd'hui, deux ans après, quelle appropriation de ces enjeux, quels résultats ?

Concrètement, les économies sur le chauffage sont en marche : -3% en 2005 par rapport à 2004, correction faite de la rigueur climatique.

Sur l'électricité dans les bâtiments, le compte n'y est malheureusement pas : + 4%, hausse heureusement largement compensée par des économies de 40 % sur l'éclairage public.

Les cahiers des charges, pour les bâtiments publics comme pour les opérations d'aménagement, exigent le respect des nouvelles normes thermiques, et au-delà, de la très haute performance énergétique, à 50 KWH/m² par an ; et surtout, nous avons donné les moyens de mettre en œuvre ces objectifs en mobilisant des équipes dans nos projets pour le management environnemental. A nos exigences de qualité architecturale et de fonctionnalité, nous avons ajouté l'exigence énergétique.

La dynamique sur les équipements solaires est indéniable, avec un doublement du nombre des installations l'année dernière.

En revanche, si les services de production ou de gestion thématiques ou techniques, sont mobilisés, les objectifs énergétiques ne sont pas assez concrets, connus de tous, et notre campagne d'affichage DISPLAY doit s'accélérer. Le moyen qu'est l'énergie doit figurer et être compris au même rang que la monnaie. Le nouvel étalon or, l'unité de compte du XXI^{ème} siècle, c'est le carbone. Ce bâtiment, cette voiture, combien de tonnes de CO₂ pour les construire et les faire fonctionner ?

J'en arrive enfin à la question des réseaux et d'une autre démarche que nous menons vis-à-vis des trois grands opérateurs dans notre Ville ; EDF, Gaz de France et Résonor, filiale de Dalkia, concessionnaire du réseau de chaleur.

Nous les avons en effet engagés dans un « appel d'idées pour l'avenir énergétique de notre Ville ».

Ce débat n'est pas terminé avec eux, mais grâce à cette initiative de notre part, je peux attester déjà qu'ils se positionnent vis-à-vis de notre municipalité et de nos compétences :

- en légitimant en tant qu'opérateurs de réseaux que nous planifions l'offre nouvelle,
- sur la fourniture, en se positionnant en tant que prestataires d'un service énergétique complet et non plus du seul côté d'une offre inépuisable d'énergie fossile ou fissile.

C'est dans ce contexte où nous reprenons la main sur nos ressources; sur notre budget énergétique, que nous engageons une convention cadre avec un premier fournisseur énergétique, EDF, à la faveur d'une comptabilité des économies d'énergie instituée en 2005 par la loi POPE (loi de programmation et d'orientation pour la politique énergétique) à l'aide de « certificats » et en profitant de la dynamique du Grand Projet Urbain.

Cette convention illustre l'obligation d'économies d'énergie que doivent garantir les fournisseurs et leur intérêt à se reconvertir en prestataires de confort et non en fournisseurs d'électricité, de gaz et de chaleur.

Qualitativement, la portée de ce dispositif est à considérer. Quantitativement, nous verrons à l'usage. Je me propose de vous y initier.

Cette convention a été mise au point par Messieurs Pierre CALY, d'EDF et Mathieu GOETZKE, notre directeur du GPU, qu'ils en soient ici remerciés.

(Présentation Powerpoint)

Que sont les certificats d'économies d'énergie ?

La loi POPE impose aux fournisseurs d'énergie de justifier d'un potentiel de 54 milliards de KWH d'économies d'ici 2009.

54 milliards de KWH d'économies d'énergie, cela représente 1% de la consommation française qui est de 1500 milliards de KWH/an.

1%, ce n'est donc pas négligeable.

Tout à l'heure, je parlais du facteur 4. Le facteur 4, ce serait 3% ! Donc, 1%, c'est le tiers qui est visé par ce dispositif.

Les fournisseurs s'acquittent de cette obligation au moyen de certificats d'économies d'énergie émis par l'Etat, sinon au bout des trois ans, ils paieront une pénalité maximale de 2 centimes d'euro par KWH, le coût de l'électricité étant de 10 centimes.

Pour EDF qui représente une partie seulement de la production énergétique, l'obligation est de dégager les deux tiers, 30 TWH d'économies au cours des trois prochaines années.

Comment calcule-t-on ces économies ?

On réalise des économies sur un équipement, par exemple, on met du double-vitrage et on calcule, sur la durée de vie prévisionnelle de l'équipement, combien de KWH cela va faire économiser.

Si EDF ne faisait rien et devait s'acquitter de l'amende au bout de trois ans, il devrait payer une amende de 600 millions d'euros, ce qui donne un ordre de grandeur de l'intérêt pour EDF de s'engager dans ce dispositif.

Sur les modalités, tout ceci est géré par la Direction Régionale de l'Industrie, et chaque fournisseur d'énergie peut récupérer un certain nombre de certificats. Par exemple, s'il fournit à tous ses clients des lampes à économie d'énergie, on peut calculer combien il fait économiser d'énergie, et il obtiendra le certificat.

La deuxième modalité est que les collectivités, comme nous, justifient de ces économies et les négocient avec les obligés, en l'espèce EDF.

Ces certificats sont librement cessibles et font l'objet de transactions de gré à gré. Pour l'instant, on n'en a pas encore vendu.

Je rappelais tout à l'heure les démarches vis-à-vis de l'ensemble des fournisseurs si cette convention commence avec EDF.

Il y a trois volets dans cette convention :

- Un volet « Grand Projet Urbain » sur la réhabilitation de logements, sur lequel nous nous engageons avec les bailleurs sociaux, LMH et CMH.
- Un volet sur notre patrimoine municipal.
- Et un volet expérimental d'accompagnement de propriétaires dans le parc privé pour réaliser des économies d'énergie pour des gens qui consomment trop.

Trois opérations sont visées : Léo Lagrange, 46 logements, au sud de Lille-Sud. 94 logements dont la moitié va être détruite et l'autre moitié réhabilitée. On peut escompter de l'ordre de 90 000 € de valorisation, ce qui représente 7% du coût de la réhabilitation, mais derrière, il faut escompter également pour les résidents 200 000 à 300 000 € d'économies en dix ans, ce qui représente à peu près trois fois plus d'économies que ce qui peut être escompté par la négociation du certificat.

En quoi consistent ces 90 000 € si on négocie à 1 centime avec EDF ou un autre partenaire ?

Cela pourrait être :

- 50% une aide financière
- 20% l'accompagnement en ingénierie
- 20% par une sensibilisation des locataires
- 10% de prise en charge administrative.

Donc, ce ne serait pas 100% de monnaies sonnantes et trébuchantes, mais c'est une démarche vertueuse.

Deuxième opération : la résidence Sud, Seine Loire Garonne.

Une autre opération : la résidence Arago qui est une petite opération, mais très exemplaire, à Moulins.

Sur le patrimoine municipal, aujourd'hui, on consomme 100 millions de KWH par an (100 GWH) et on peut potentiellement valoriser 2 à 5% de ces consommations grâce aux travaux que nous avons faits et grâce aux travaux que nous devons recenser.

Ce recensement appartient à l'ensemble des délégations de la Ville, la comptabilité énergétique que j'appelais de mes vœux doit être le fait de chacun d'entre nous, de chaque agent, de chaque élu.

Sur ces bases, on peut escompter 20 000 € de certificats d'économies d'énergie.

Troisième volet : action de prévention sur l'habitat privé avec une expérimentation sur 5 ménages à qui EDF fournirait des prestations d'ingénierie pour les aider à réduire leur consommation.

Le dernier volet de la convention est le volet le plus social, même si, sur l'ensemble du Grand Projet Urbain, naturellement, s'agissant de l'habitat social, ce volet est important.

Le dernier volet de la convention présente un engagement d'EDF pour la maîtrise de l'énergie au niveau des ménages, et un accompagnement fin. A cette occasion, j'ai été alerté par mes collègues en charge de l'action sociale, sur les difficultés de traitement conjoint des dossiers d'impayés par EDF et le CCAS. Je m'en suis fait l'écho auprès de mes interlocuteurs d'EDF et une remise à plat nécessaire devrait aboutir à une coopération satisfaisante de nos services. Nous attendons une convention en ce sens, les conventions particulières, consécutives à la convention cadre, devant être conclues sous six mois.

Je me permets un dernier mot...

Madame le Maire. - Rapide...

Monsieur TOSTAIN. - Un dernier mot sur la délibération présentée par Madame DA SILVA sur laquelle elle a bien voulu que nous travaillions ensemble.

Il s'agit de la passation d'un marché sous forme de dialogue compétitif pour le chauffage des 264 sites des trois communes associées. En plus des prestations classiques de fourniture d'énergie, d'entretien, de garantie totale, nous avons introduit le recours aux énergies renouvelables, l'obligation de l'information et de la sensibilisation des utilisateurs, d'affichage suivant le dispositif Display.

Il s'agit donc bien dans ce marché de chauffage d'un service complet pour lequel nous sollicitons l'imagination et l'innovation des prestataires et auquel le dialogue compétitif doit utilement répondre.

Ce sont deux nouvelles pierres à notre politique énergétique. Ces deux engagements devront abonder un futur « plan climat » que j'appelle de mes vœux.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur TOSTAIN.

Ce sont deux exemples extrêmement intéressants.

Je mets aux voix ces deux délibérations :

Qui vote pour : L'ensemble du Conseil Municipal.

Je vous remercie.

Adoptés.

Je passe la parole à Madame CAPON pour la dernière intervention sur une délibération.

Chemise n° 20

ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON
Adjointe au Maire

07/99 – Reconduction en 2007 de l'action pédagogique initiée par la CPAM de Lille "le plaisir de découvrir et de consommer des fruits", en direction des enfants des écoles maternelles publiques lilloises en REP - Participation financière de la CPAM - Signature d'une convention entre la CPAM et la Ville de Lille.

Madame le Maire, une petite action de la Ville mais qui a de grands retentissements.

Il s'agit de la distribution de fruits dans les écoles maternelles en réseau d'éducation prioritaire. C'est une action initiée par la CPAM, la Caisse Primaire d'Assurances Maladie, et la Ville de Lille.

La Ville de Lille s'est engagée dans la voie du développement durable en juin 2000. Ceci se traduit depuis par la mise en place de campagnes thématiques. Après le thème de l'eau, nous sommes sur le thème de l'alimentation.

L'objectif de cette campagne est de faire évoluer les pratiques des parents et des enfants en matière d'équilibre alimentaire et en particulier de lutter contre l'obésité qu'on observe en augmentation continue chez les enfants aujourd'hui qui préfèrent de beaucoup les chips, malheureusement, aux fruits.

Dans le cadre du programme national « Nutrition – Santé », des campagnes de sensibilisation à l'éducation nutritionnelle sont menées pour inciter à la consommation quotidienne de fruits.

Pour la troisième année, une action est menée sous l'égide de l'URCAM et de la CPAM dans les écoles maternelles pour sensibiliser à découvrir et déguster les fruits de saison.

Pour ce faire, une convention Ville de Lille avec les trois partenaires, les enseignants dans les écoles volontaires et la CPAM.

Cette année, une subvention de 50 euros/élève nous a été versée, soit un total de 15 378 € qui couvre la dépense nécessaire à l'achat des fruits.

22 écoles maternelles lilloises en sont destinataires. Elles sont inscrites dans cette action avec 113 classes, 2 800 élèves.

C'est une action pédagogique co-pilotée par la Direction de l'Education et du Développement durable. Depuis le début de l'action, c'est la Mairie qui assure la logistique, commande les fruits de saison aux fournisseurs habituels avec livraison dans les restaurants scolaires par le service de l'Intendance et de la Direction de la Restauration.

La dégustation des fruits se fait deux fois par semaine, à raison de deux fruits de saison différents chaque jour.

Les fruits sont livrés dans les restaurants pour être lavés et épluchés. Ils sont découpés et préparés par les femmes de services des écoles maternelles, juste avant la dégustation dans les classes, soit au moment des récréations, soit après la sieste pour les petits ou à l'heure du goûter. C'est toujours un moment agréable à vivre et souvent un moment pédagogique qui est suivi par les enseignants.

Cette année, la première distribution a eu lieu en janvier. Il y aura 11 semaines d'action, 5 semaines pour les fruits d'hiver et 6 semaines pour les fruits de printemps et d'été.

Bien sûr, il s'agit de limiter la consommation des sucreries. Une animatrice prévention de la CPAM organise des rencontres avec les enseignants, assure des sessions de formation, avec outils pédagogiques pour favoriser l'implication des parents, soit pendant les séances de dégustation de fruits dans les classes, soit lors de séances d'éducation nutritionnelle et de sensibilisation à l'équilibre alimentaire.

Un questionnaire anonyme est attribué aux familles qui veulent bien le remplir pour rechercher le comportement alimentaire de l'enfant et un peu mieux connaître sa consommation de fruits en particulier.

On informe, on sensibilise, on implique les parents sur l'importance de cette diversité alimentaire et, bien sûr, on les incite à substituer aux aliments, gras, salés, sucrés un fruit dans le cartable pour le goûter. Mais c'est une action qui demande à être poursuivie avec force parce que ce n'est pas évident.

Un bilan a été fait puisque l'expérience a commencé il y a trois ans.

L'action est très positive.

L'enfant mangeait rarement des fruits.

Pour certains parents, il n'y avait pas l'habitude d'en servir à la maison.

C'est une réussite disent les directeurs d'école et les enseignants.

L'association et la participation croissantes des parents nous rassurent. Certains parents nous ramènent même des fruits à l'école.

L'éveil au goût et la consommation accrue de fruits par les enfants sont constatés au niveau de la restauration scolaire, au goûter, à la maison. Ils ont même appris à découvrir des fruits inconnus.

Sur trois ans, 8 000 enfants ont été touchés par cette action et ont pu apprendre à connaître et à apprécier les fruits.

C'est un plein succès. Nous espérons ainsi participer à notre niveau à améliorer l'équilibre alimentaire pour améliorer la santé de nos élèves.

Madame le Maire.- Merci, Madame CAPON.

Mangez des fruits, voilà ce que nous disons aux élèves en les habituant à consommer des fruits.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Voilà, tout le monde veut manger des fruits.

Adopté.

07/100 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

07/101 – Modification de la délibération n° 06/542 du 3 juillet 2006 sur la tarification des classes de découverte, pour application aux organismes divers fonctionnant à prix de journée.

07/102 – Restructuration de l'école Viala Voltaire, rue de Colmar - Aménagement d'un restaurant scolaire - Lancement de la consultation portant sur les travaux d'aménagement.

Adoptés.

Nous avons maintenant une question orale de Monsieur DECOCQ à qui je passe la parole.

Monsieur DECOCQ.- Merci, Madame le Maire.

Une question orale, pour que chacun comprenne bien l'exercice, telle qu'elle est prévue par le règlement intérieur, doit être déposée par écrit cinq jours avant. Ce qui explique donc que je lise une lettre que je vous ai déjà adressée il y a plusieurs jours.

La mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance a mené une étude approfondie en 2004 sur la diversité des infractions commises sur le territoire de la ville.

Elle a montré une corrélation certaine entre les caractéristiques des quartiers et un niveau et une spécificité de la délinquance.

Ainsi, dans les quartiers du Centre et du Vieux-Lille se concentrent les atteintes aux biens, celles-ci risquant d'ailleurs d'entraîner des violences aux personnes.

Dans ces quartiers de tourisme important et de shopping réputé, la concentration de produits de qualité et de luxe est une cible privilégiée pour les malfrats en tout genre ; du vol à l'arraché à la voiture bélier en passant par le vol à l'étalage, les commerçants de ce secteur connaissent malheureusement toutes les catégories d'infractions possibles.

Ils viennent de signer une pétition dont j'ai été destinataire en ma qualité de Député. J'ai bien sûr donné suite à cette pétition et organisé une rencontre entre les dirigeants des unions commerciales et Monsieur le Préfet de Police.

Je veux aussi saisir le Conseil Municipal et reposer la question de l'opportunité de la vidéo-protection.

Je crois en effet qu'il faut apprécier les recours à la vidéo-protection comme un élément d'un ensemble qui peut concourir à la fois à la prévention mais aussi à la répression d'une délinquance caractérisée dans un territoire urbain spécifique.

C'est d'ailleurs cette analyse qui a conduit à l'installation d'un tel dispositif dans le métro et dont le succès est aujourd'hui reconnu par tous.

Seul, un ensemble d'actions coordonnées peut garantir la sécurité de ces quartiers commerçants qui contribuent à la prospérité de la ville.

Il y a bien sûr des commerçants qui assurent, par des personnels privés, spécialisés la sécurité à l'intérieur des établissements.

Il y a les patrouilles de CRS qui vont être renforcées comme le Préfet s'y est engagé à ma demande.

Il y a aussi l'activité incessante de la police judiciaire, renforcée encore récemment avec l'arrivée au 1^{er} septembre dernier de 125 fonctionnaires de police supplémentaires.

De ce point de vue, je relève qu'à plusieurs reprises vous avez évoqué 160 policiers « manquants » à Lille. Cette affirmation n'a pas de contenu opérationnel pour la sécurité car il faudrait dire « manquants » par rapport à quoi. Par rapport à une statistique nationale d'effectif par habitant, cela non plus n'a pas de sens opérationnel.

J'y vois par contre sans surprise l'occasion de stigmatiser, en cette période électorale, l'action du Ministre de l'Intérieur.

Et puis, il faudrait préciser aussi 160 policiers pour quoi faire ? Et dire alors quelle serait votre doctrine d'emploi.

S'il s'agit de renforcer une nécessité de proximité, elle serait alors à redéfinir car il est avéré que la police de proximité, comprise comme une police de dialogue et de présence, n'a pas, en son temps, réduit la délinquance.

Entre 1999 et 2001, au niveau national, malgré la hausse des effectifs de police de 4,43%, la délinquance a augmenté de 9,64% tandis que le taux d'élucidation baissait de 5 points.

A Lille, l'examen de l'évolution des chiffres de la délinquance de 2001 à 2002 a révélé que la délinquance avait augmenté de 9%.

Pour autant, cette police de présence et de relation avec les habitants peut constituer un maillon d'un ensemble. Il faut alors se poser la question de l'emploi de la police municipale. Etes-vous prête à redéfinir ses missions ?

Commerçants, forces de sécurité publique, police judiciaire et police municipale constituent un ensemble cohérent à qui il manque la vidéo-protection pour être totalement efficace.

Je crois à l'efficacité de cette chaîne de sécurisation.

C'est pourquoi je vous propose de faire prendre par le Conseil Municipal une décision d'installation d'un dispositif de vidéo-protection limité aux quartiers en question, voire même à titre expérimental, comme je l'ai déjà proposé.

Je rappelle en effet que l'enregistrement des images dans les lieux publics est aujourd'hui totalement encadré par la loi du 21 janvier 1995; que ce dispositif législatif et réglementaire nous met à l'abri de toute atteinte aux libertés individuelles et publiques ; que la vidéo-protection est déjà mise en place dans de nombreuses municipalités de toute tendance, y compris de Gauche comme à Roubaix.

Malheureusement, Lille constitue une sorte de bastion idéologique pour refuser ce dispositif.

N'est-ce pas votre Adjoint à la sécurité qui a qualifié la vidéo-surveillance « d'immorale » ?

Ce dispositif moderne s'est développé dans le cadre de notre démocratie et de notre droit attaché aux libertés pour le citoyen et pas contre lui.

C'est pourquoi je parle de vidéo-protection.

Le refuser est faire preuve d'archaïsme. Ne mettons pas de positionnement politique là où il n'y a pas lieu.

Dans le débat sur la prévention de la délinquance, le rôle du Maire a été, ici même, au Conseil Municipal, excessivement caricaturé. Le Maire n'est pas un shérif mais il est le pivot de la sécurité dans sa ville. Rien ne peut se faire contre son gré. C'est cela la démocratie dans notre pays.

En revanche, il doit être l'aiguillon nécessaire d'une action concertée et déterminée.

C'est sans doute parce que vous n'avez pas cette conception du rôle du Maire que nous n'obtenons pas à Lille les résultats enregistrés aux niveaux national et départemental.

Depuis 2002, la délinquance a reculé en France de 9,44%.

S'agissant de notre département, la baisse a été de 6,66% alors qu'elle avait augmenté de 4,41% entre 1997 et 2002.

A Lille, sur la période 2002-2006, la délinquance a augmenté de 7,76%. Voilà sans doute le résultat de cette conception.

Madame le Maire. - D'abord, deux choses, Monsieur. DECOCQ.

C'est vous qui posez cette question sur la sécurité, ce n'est pas moi qui stigmatise le Ministre de l'Intérieur. Je n'y réponds que par ce que je sais et par les statistiques qui sont fournies par ce même Ministère.

On a rappelé ce week-end qu'il y avait eu 4 millions de personnes agressées verbalement ou physiquement en 2005, que ceci n'a fait qu'augmenter ces trois dernières années.

Nous savons bien, alors que certains éléments de la délinquance baissent - encore faudrait-il savoir si ce n'est pas parce qu'on pousse un certain nombre d'habitants à mettre en main courante ce qui était déposé comme plainte auparavant, ce que disent les syndicats de police- que toutes les violences les plus graves, c'est-à-dire les violences sur les personnes, sont en augmentation au niveau national comme au niveau du Nord ou au niveau de Lille.

J'en viens aux statistiques lilloises, non pas pour faire, ce que je me suis refusée à faire, un débat avec les services de police, nous savons très bien, le Préfet de Police l'a dit, sans doute parce que la pression sur les fonctionnaires est importante, que des chiffres ont été masqués à la fin de l'année 2005. Nous le savons, cela a été dit par les services de police eux-mêmes.

Depuis, ces chiffres sont réintégrés mois après mois, ce qui explique effectivement une augmentation qui devient positive.

J'aurais pu, si j'avais voulu stigmatiser le Ministre de l'Intérieur, dire que lorsque l'on fait pression sur les agents en leur disant qu'ils seront notés, qu'ils seront promus en fonction des résultats affichés, on en arrive à ces comportements où on tripatouille les chiffres.

Je ne l'ai pas fait parce que j'ai trop de respect pour les fonctionnaires et pour l'Etat et que je pense que ce sont les politiques qui engendrent de tels comportements.

Alors, ne mettez pas ce sujet sur la table car nous avons beaucoup parlé et je crois que nous l'avons fait sagement lorsque nous avons eu ce débat en Conseil Municipal en juin dernier, après une commission d'information que vous aviez présidée, à ma demande et dont Roger VICOT avait été le secrétaire, si je puis dire.

Nous avons eu un débat de qualité et je crois que nous ne devons pas revenir en arrière parce que les élections approchent, en voulant donner l'impression que sur la vidéo-surveillance, que vous n'osez plus appeler vidéosurveillance mais que vous appelez vidéo-protection, cela fait sans doute moins peur, il y aurait ceux qui sont pour et ceux qui sont contre et donc, ceux qui sont pour une politique de sécurité et ceux qui sont contre une politique de sécurité.

Vous savez, je suis pragmatique, je le suis sur la sécurité comme je l'ai toujours été sur le chômage. Je pense que les réponses simplistes à des problèmes complexes ont toujours amené à l'inefficacité.

Vous faites partie d'un camp qui pense qu'il suffit de réduire le coût du travail pour créer des emplois. Toute l'expérience française et étrangère montre le contraire.

Aujourd'hui, on voudrait nous faire croire, parce que, effectivement, il y a un échec du Gouvernement qui a été élu, en partie, sur une campagne sur la sécurité en 2002 avec les conséquences que l'on sait, on voudrait nous faire croire que c'est parce qu'il y aurait des problèmes autour de la vidéo- surveillance, sur lesquels je vais revenir, que ces résultats sont mauvais.

Mais vous n'y arriverez pas parce que les Français savent bien que le problème de la sécurité est complexe et qu'il nécessite d'agir sur les causes et sur les événements.

J'ai toujours dit avec une grande fermeté que, pour moi, tout acte d'incivilité, tout acte de délinquance devait être sanctionné mais de manière proportionnée.

Nous sommes la première ville - et je l'ai fait dès que je suis revenue du Gouvernement en 2000- à avoir mis en place les cellules de veille qui nous permettent aujourd'hui - Roger VICOT en a fait à plusieurs reprises le bilan- avec ici Monsieur le Procureur, Monsieur le Préfet de Police, qui nous permettent de mettre autour de la table, dans chaque quartier, la police nationale, la justice, la

police municipale et les acteurs de la prévention avec les élus pour regarder les problèmes qui se posent.

Nous sommes tous les jours aux côtés de ceux qui sont atteints par des gestes d'insécurité.

Oui, il y a actuellement à Lille par exemple - ce n'est qu'un exemple- un certain nombre de vols qui ont lieu auprès de commerçants. Nous les avons tous rencontrés, j'en ai discuté à plusieurs reprises avec le Préfet de Police et je pense et j'espère que l'enquête est largement engagée.

C'est la raison pour laquelle je vous laisse dire « J'ai organisé », cela pourrait peut-être être un peu risible mais, ce n'est pas grave, on ne va pas se battre comme des enfants pour savoir qui a demandé cette réunion. J'ai encore discuté avec le Préfet de Police la semaine dernière qui avait annulé la réunion pour qu'elle ait lieu ce matin avec ces commerçants. On ne va pas faire d'enfantillages entre nous, nous sommes chargés de la sécurité ici, nous nous en occupons comme lorsque nous téléphonons deux ou trois fois par semaine au Préfet de Police, au Directeur de la sécurité publique, pour qu'on agisse rapidement lorsque des nomades sont installés notamment devant un collège à Lille-Sud que nous inaugurons et que cela faisait trois semaines qu'ils étaient devant, bien que nous ayons une décision de justice mais on me dit qu'il n'y a pas assez de policiers, qu'on n'y arrive pas.

Bref, il n'y a pas un jour où moi-même ou ma Directrice de cabinet ou Roger VICOT nous n'avons les services de police au téléphone pour régler des problèmes et tant mieux, cela prouve que le dialogue se passe bien entre nous.

Alors, oui, nous avons mis en place les cellules de veille. Oui, nous avons ici des agents de la médiation sociale. Nous avons augmenté le nombre de policiers municipaux, nous avons une maison de la médiation, nous travaillons bien, comme je le disais et le Préfet de Police l'a encore dit ce matin devant les commerçants entre la police municipale et la police nationale.

Mais je redis ici, avant de parler de la vidéo-surveillance, que nous avons un double problème, et là, vous ne pouvez pas écarter la responsabilité du Gouvernement, ce sont les moyens de la justice. On en parlait tout à l'heure, quand nous avons été obligés de faire nous-mêmes les enquêtes sur les marchands de sommeil pour qu'elles aillent plus vite et pour que la sanction tombe en ayant encore un sens, notamment lorsqu'on touche les jeunes.

C'est la raison pour laquelle nous avons, avec le Procureur, mis en place dans la ville les délégués du Procureur avant même qu'ils ne soient mis en place par la loi parce que nous souhaitions éviter que, pour des enfants mineurs, 90% des actes soient classés sans suite après 18 mois.

On ne peut donc pas dire que nous ne sommes pas en train de trouver toutes les réponses, comme nous l'avons fait sur le chômage, aux problèmes de sécurité.

Je pense à la police et, là, permettez-moi de vous dire deux choses.

D'abord, la police de proximité.

Vous continuez à dire, par idéologie, que la police de proximité est une mauvaise chose alors que tout le monde le reconnaît aujourd'hui, y compris votre ami Alex TURK qui a rendu un très bon rapport au Gouvernement où il dit « *La diminution des moyens consacrés à la médiation sociale, la reconquête des quartiers par de nouvelles méthodes d'intervention, ont éloigné la police de la population. Il ne peut y avoir de sécurité sans la population. Un rééquilibrage apparaît indispensable sur le terrain avec les acteurs de prévention par la police dans les quartiers.* »

Là aussi, vous nous dites que non parce que Nicolas SARKOZY a dit qu'on refusait la police de proximité parce que la Gauche l'avait mise en place. Eh bien, moi, j'ai un débat depuis un mois effectivement avec le Préfet de police et les services de police en disant « Je vois 6 à 8 agents rue de Paris, au bout de l'Esplanade, qui mettent des PV à des personnes qui ont un téléphone portable à l'oreille ou qui n'ont pas de ceinture de sécurité. » Ils ont raison de sanctionner mais ils n'ont pas besoin d'être 6 à 8 alors qu'à Lille-Sud et à Moulins il n'y a plus de policiers sur le terrain.

Et que me répond-on ?

« Il nous manque 160 policiers depuis 2002 ».

Vous me demandez depuis quand. Eh bien, depuis que ce Gouvernement est arrivé en place. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Préfet de Police à son arrivée.

Alors, oui, moi aussi, j'ai reçu la lettre du Préfet me disant que nous allions avoir 50 emplois complémentaires.

Où sont-ils ?

Ils ne sont pas arrivés.

Vont-ils être en complément de ce que nous avons aujourd'hui ou vont-ils remplacer ceux qui partent en retraite ?

Nous ne le savons pas.

Donc, effectivement, ces 160 policiers qui manquent, nous les avons, ils étaient déjà insuffisants, nous ne les avons plus. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Préfet de Police.

Vous me dites « Par rapport à quoi ? »

Par rapport à la situation de 2002.

Mais j'irai plus loin. Nous le savons parce qu'il y a eu plusieurs enquêtes de l'Inspection générale et Monsieur de VILLEPIN, quand il était Ministre de l'Intérieur et qu'il est venu ici, l'a reconnu dans les discussions que nous avons eues avec lui. Il nous manque 400 policiers à Lille par rapport à Lyon ou Marseille au prorata de la population et de l'insécurité.

Pour un Gouvernement qui avait fait de la sécurité sa priorité numéro un, où sont ces policiers ?

O, je ne dirais pas au Maire « Par rapport à quoi il nous en manque 160 ? Par rapport à quoi il nous en manque 400 ? » Je me battrais auprès du Ministre de l'Intérieur pour obtenir ces moyens pour ma ville parce que, aujourd'hui, c'est ce qu'a dit - je vais le citer - le nouveau Directeur de la Police à Lille « Nous sommes, en pourcentage, à la hauteur de la Corrèze » où vous reconnaîtrez avec moi qu'il y a quand même un peu moins de problèmes qu'ici.

Oui, ils ont un Président de la République, c'est vrai. Il aurait peut-être pu dire « de la Lozère ».

J'en viens maintenant à la vidéo-surveillance.

Je suis, comme vous l'avez dit, mais moi, dans la réalité, je suis ouverte à toutes les propositions, dès lors qu'elles sont efficaces ou qu'elles ne portent pas atteinte à notre droit de manière déséquilibrée, à toutes les solutions pour améliorer la sécurité.

C'est la raison pour laquelle la vidéo-surveillance, nous l'avons toujours dit dans la ville, dans certains cas, peut effectivement apporter des résultats. C'est le cas aujourd'hui dans le métro et dans les gares. Nous avons l'installation de 1 200 caméras. Je voudrais quand même vous dire, comme cela a été dit il y a quelques jours, que 98% des enregistrements ne sont pas vus car il faudrait mettre tellement de personnes pour les regarder qu'on serait obligé d'enlever les rares personnes qui restent encore sur le terrain.

Les parkings par exemple du CHRU, les centres commerciaux, à Euralille où il y a 30 caméras, les personnes le savent quand elles rentrent. Ce sont des endroits fermés où cela est tout à fait utile.

Si la preuve de la vidéo-surveillance a été faite comme pouvant être un des éléments d'efficacité dans des lieux fermés, comme c'est le cas aujourd'hui à Lille, la preuve n'en est pas apportée d'une manière générale, alors que des effets sur la liberté des personnes et sur leurs déplacements sont évidents.

On dit, je ne suis pas la seule à le dire, je parle du Forum pour la sécurité intérieure qui réunit toutes les grandes villes de France et d'Europe. Ils se sont réunis récemment sur la vidéosurveillance et ils ont conclu - il y avait des maires venant de toutes les villes de France et d'Europe- que le manque d'informations objectives sur l'efficacité réelle des systèmes de vidéosurveillance amenait à être extrêmement sceptique sur cela.

Je parle de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité sur les expériences menées en Angleterre qui dit de la même manière que non seulement la délinquance dans les zones surveillées ne baisse que de 2% mais qu'en plus elle augmente aux alentours.

C'est ce que nous voyons dans des cas très concrets car figurez-vous que je n'attends pas que vous me parliez de la vidéo-surveillance pour regarder. J'en ai parlé à plusieurs reprises avec mon collègue lyonnais. Vous savez qu'à Lyon on a mis en place la vidéo-surveillance. 5 M€ d'investissement pour 152 caméras, 27 personnes qui se relaient dans la salle de supervision. Eh bien, ils nous disent aujourd'hui que cela n'a pas fait la preuve. Quand cela réduit à un endroit, il y a un effet plumeau - cela s'appelle ainsi- qui fait que cela existe juste à côté, dès que l'on sait où sont les caméras. Et on ne va quand même pas mettre une caméra sur chaque commerce et sur chaque porte, parce que je ne souhaite pas que dans ma ville on sache que chaque personne va à tel endroit à tel moment.

Je rappelle aussi que dans une délibération d'octobre 2005, la CNIL, la Commission Nationale Informatique et Libertés, a dénoncé, de manière très claire, les risques graves d'atteinte aux libertés individuelles en insistant sur le fait -je cite- « que ce dispositif doit rester exceptionnel pour faire face à des circonstances elles-mêmes exceptionnelles. » Cette phrase a d'ailleurs été rappelée dans le rapport d'Alex TURK.

J'en arrive à des exemples près de nous car, encore une fois, nous travaillons sur ces questions puisque la sécurité est un droit pour tous.

A Roubaix - vous citez souvent cet exemple- l'Adjoint au Maire chargé de ces questions affirme en novembre 2006 « Le tout vidéosurveillance ne sert à rien. Il faut plutôt dissuader la délinquance en développant une approche globale mêlant une stratégie de reconquête urbaine et d'animation sociale. »

A Tourcoing, où les caméras ont été mises en place, malheureusement, je pense que les chiffres ne sont pas meilleurs qu'à Roubaix et qu'à Lille. 35 caméras à ce jour sont installées dans le centre depuis 1995 et sont gérées par la police nationale.

La police nationale demande actuellement au Maire de Tourcoing de reprendre cela à sa charge parce que cela n'a pas d'effets suffisants. D'ailleurs, le Maire de Tourcoing a dit récemment – je crois dans La Voix du Nord- « Il y aura bientôt des caméras d'occasion parce que je ne vais pas les reprendre, cela n'a pas les résultats que nous attendons ».

Je me dis donc très simplement que je préfère des policiers dans la rue, je préfère des agents de la Municipalité dans la rue, dans le métro, pour surveiller ce qui se passe, la présence humaine, que des hommes et des femmes devant des écrans en train de regarder la vie de l'ensemble des Lillois.

Donc, là où c'est efficace, il faut mettre des caméras, c'est ce que nous faisons. Là où cela ne l'est pas, ne masquez pas, par l'absence de la vidéo-surveillance généralisée dans notre ville, l'échec qui est celui d'un Gouvernement qui ne nous a pas mis les moyens policiers dont nous avons besoin, qui n'a pas renforcé la justice et qui fait que, aujourd'hui, on préfère protéger le centre-ville, y compris parfois, je le dis parce que j'ai été amenée à le dire au Préfet de Police, à quelques jours de Noël, quand les voitures avancent à 5km/h boulevard de la Liberté, en faisant mettre des PV par 8 policiers à des gens qui n'ont pas la ceinture, alors des vols ont lieu et que des voitures sont brûlées à Lille-Sud, eh bien, je considère que ce n'est pas le droit à la sécurité. La République c'est aussi cela.

C'est la raison pour laquelle j'ai parfois des choses à dire en tant que Maire et je tiens à ce rôle, non pas pour me substituer à l'Etat mais pour que les moyens soient bien utilisés et pour que l'accès à la sécurité soit égal pour tous. Et dans notre ville, il n'est pas égal pour tous.

Ce ne sont pas des cars de CRS qu'on nous met comme des checkpoints à l'entrée de Lille-Sud qui arrangent les problèmes de ce quartier. Ce seraient plutôt des policiers qui se promènent dans le quartier, qui vont là où il y a des trafics.

C'est cela que demande la population, Monsieur DECOCQ, et c'est ce que je demande au Préfet de Police tous les jours.

Mais je sais aussi que, sans moyens suffisants, il ne peut pas répondre à toutes les demandes que nous faisons.

Alors, les lois SARKOZY, j'ai vu. J'aurais voulu des moyens SARKOZY. Les moyens SARKOZY, je ne les ai pas vus.

Sur ces sujets, je pense qu'il vaut mieux se battre pour récupérer le plus de policiers plutôt que de rêver à une vidéo-protection qui n'a fait son effet général nulle part et qui doit être utilisée là où elle est utile, c'est ce que nous faisons à Lille et c'est ce que nous poursuivons.

En attendant, vous êtes Député, aidez-nous à avoir des moyens. Vous êtes là encore pendant quelques mois, eh bien, aidez-nous à avoir des policiers.

Monsieur DECOCQ.- Et même après...

Madame le Maire.- C'est vraiment ce que je vous demande avec insistance.

(vifs applaudissements)

Ce beau débat étant terminé, je me permets de mettre aux voix les délibérations sur lesquelles nous sommes d'accord et vous verrez qu'elles sont nombreuses.

Ce sont les dossiers 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

Mes chers collègues, je vous demande de lever la main si vous êtes d'accord pour les adopter. Unanimité.

Chemise n° 1

Rapporteur : Madame le Maire

- Séance du 13 novembre 2006 – Procès-verbal.

- Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.

07/1 – Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education (E.P.D.S.A.E) – Représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration – Désignation d'un membre.

07/2 – Organisme Social de Logement (O.S.L.O.) – Modification des statuts – Représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration – Désignation de membres.

07/3 – Conseils de Quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres.

07/127 – Ecole Supérieure de Journalisme de Lille – Conseil d'Administration – Désignation du représentant de la Ville.

Adoptés.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Madame le Maire
En l'absence de Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué

07/4 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Sportive « Boxe Française Quiquinoise » - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

07/5 – Commune Associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.

07/6 – Commune Associée d'Hellemmes – Attribution d'une aide à l'installation d'un chauffe-eau solaire.

07/7 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Comité Philanthropique Hellemmes Guinguette – Showband USA – Versement d'une subvention.

07/8 – Commune Associée d'Hellemmes – Coopératives scolaires – Versement de subventions à l'OCCE du Nord.

07/9 – Commune Associée d'Hellemmes – Marché de prestations intellectuelles – Projet de réhabilitation de la piscine communale.

Adoptés.

Chemise n° 3

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

Rapporteur : Monsieur DURAND
Maire délégué

07/10 – Commune Associée de Lomme – Subventions 2007.

07/11 – Commune Associée de Lomme – Centres de vacances 2007 - Participation des familles.

07/12 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux - Menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville.

07/13 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.

07/14 – Commune Associée de Lomme – Fonds « autonomie - Initiative des jeunes dans les quartiers ».

07/15 – Commune Associée de Lomme – Opérations Ville-Vie-Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord 2007.

07/16 – Commune Associée de Lomme – Subvention au Secours Populaire pour la reconduction de l'atelier « Cap Lire » au L.C.P Mont à Camp.

07/17 – Commune Associée de Lomme – Demande de subvention pour l'équipement d'un chemin inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

07/18 – Commune Associée de Lomme – Demande de remise gracieuse.

Adoptés.

Chemise n° 4

FINANCES

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Premier Adjoint au Maire

07/19 – Exercice 2007 - Fiscalité Directe Locale - Information sur les bases prévisionnelles et vote des taux.

07/20 – Exercice 2007 - Dotations nouvelles et complémentaires - Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements – Décision Modificative n° 1.

07/21 – SAEM Lille Grand Palais - Approbation des comptes-rendus technique et financier 2005-2006 et du budget prévisionnel 2006-2007.

07/22 – Exercice de mandats locaux - Conseillers délégués des Communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Adoptés.

DECENTRALISATION

07/23 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

07/24 – Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

INFORMATIQUE

07/25 – Marché à procédure adaptée pour la fourniture de services d'accès à Internet pour les écoles de Lille et d'Hellemmes - MAPA n° A 51511 - Avenant n° 1.

Adopté.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

07/26 – Actions de promotion des compétences des quartiers sud de Lille – Subvention à l'Association Objectif Sud.

07/27 – Soutien au programme de communication de l'AFA (Association Fivoise d'Animation) dans le cadre de la restructuration de la place de Fives.

07/28 – Création de la "CCI Grand Lille".

Adoptés.

EMPLOI

07/29 – Association REUSSIR-la Mission Locale de Lille - Subvention 2007.

07/30 – Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières/PLIE de Lille pour la promotion de l'insertion.

07/31 – Opération "Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) n° 4" - Avenant au protocole d'accord 2005-2006.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur CHARLES ne prenant pas part au vote.

Chemise n° 5

PROPRETE

Rapporteur : Monsieur FREMAUX
Conseiller Municipal délégué

07/32 – Plan Propreté 2007.

Adopté.

PERSONNEL

07/33 – Comité des Œuvres Sociales - Acompte sur subvention.

07/34 – Personnel Municipal - Attributions vestimentaires des receveurs placiers sur les marchés.

07/35 – Régime indemnitaire - Protocole d'accord 2006/2008 - Ajustements.

Adoptés.

- Mise à disposition d'agents municipaux auprès des associations sportives – Information.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Chemise n° 7

PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Madame ROUGERIE
Conseillère Municipale déléguée

07/37 – Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame DESWARTE ne prenant pas part au vote.

Chemise n° 8

SPORT

Rapporteur : Madame DEMESSINE
Adjointe au Maire

07/38 – Associations de majorettes et de twirling - Année 2007 - Attribution d'une première répartition de subventions de fonctionnement.

07/39 – Construction d'un terrain de sport dans le quartier du Faubourg de Béthune – Demande de subvention.

07/40 – Construction d'un plateau d'entraînement sur le Complexe Sportif Jean Bouin dans le quartier de Moulins - Demande de subvention.

07/41 – Convention de partenariat avec la SASP du LOSC - Saison 2005/2006 – Avenant rectificatif.

07/42 – Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

07/43 – Parc des Sports de Lille-Sud - Délégation de Service Public.

Adoptés.

Chemise n° 9

ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur QUIQUET
Adjoint au Maire

07/44 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association "Les Cousins des Bois" dite les Arbronomades - Avenant n° 2.

07/45 – Restructuration des serres municipales de la Ville de Lille.

07/46 – Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture et la pose de bancs et de tables dans le parc de la Citadelle.

07/47 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association "Maison du Jardin".

07/48 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association P.P.J.E.G. "Promenade du Préfet, Jardin Ecologique et les Grenouilles" - Avenant n° 2.

07/49 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (AJONC) - Avenant n° 2.

07/50 – Convention entre la Ville et l'Union Nationale des Apiculteurs de France - Suivi des ruches installées dans le cadre du projet "L'abeille, sentinelle de l'environnement".

07/51 – Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Convention de mise à disposition des locaux (2007-2011) et convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2007.

Adoptés.

Chemise n° 10

ACTION FONCIERE

Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

07/52 – Immeuble sis à Lille, 170, rue de Lannoy, 53, cité Bacquet - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

07/53 – Immeuble sis à Lille, 60, rue de Lannoy, 19, cour brunswick - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

Adoptés.

GRAND PROJET URBAIN

07/54 – Grand Projet Urbain - ZAC Porte de Valenciennes - Approbation du dossier de réalisation.

Adopté.

Chemise n° 13

**ECONOMIE D'EAU ET PLACE DE L'EAU
DANS LA VILLE**

Rapporteur : Monsieur FLEZJSZEROWICZ
Conseiller Municipal délégué

07/59 – Recondution de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'au pluviale à destination des Lillois pour l'année 2007.

Adopté.

Chemise n° 14

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Madame DA SILVA
Adjointe au Maire

07/60 – Marché à bons de commande pour la fourniture et la pose de mobiliers urbains non publicitaires (bancs, corbeilles, mâts, bornes) sur le territoire de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Lancement de la consultation – Modification des seuils des lots.

07/61 – Fourniture de matériels divers et d'outillage destinés aux services municipaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Délibération complémentaire.

07/62 – Marché à procédure adaptée pour la maintenance d'un matériel de reprographie Docutech 135 - MAPA n° A 50551 - Avenant n° 1.

07/63 – Remplacement du copieur haut volume connecté N/B.

07/64 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.

Adoptés.

- Marchés engagés selon une procédure adaptée – Compte rendu au Conseil Municipal – Information.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

07/65 – Marché à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et de ses communes associés d'Hellemmes et de Lomme – Renouvellement du marché - Lancement de la consultation - Modification des seuils des lots.

07/125 – Marché passé en la forme de dialogue compétitif pour l'exploitation des installations de génie climatique pour 264 sites des Villes de Lille, Lomme et Hellemmes conformément à l'article 67 du Code des Marchés Publics.
(voir présentation et vote page 43)

Adoptés.

PRETS DE SALLES

07/126 – Mise à disposition de la Maison de l'Education Permanente le 7 janvier 2006 – Demande d'annulation d'un titre de recettes.

Adopté.

Chemise n° 15

CULTURE

Rapporteur : Madame CULLEN
Adjointe au Maire

07/66 – Subventions aux associations culturelles.

07/67 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille aux associations "Les Rencontres" et "Informal European Theater Meeting" (I.E.T.M).

07/68 – Subvention à l'Association Lille 2006-2008.

07/69 – Travaux de pérennisation du Tri Postal – Avenant n° 1 au marché – Lot unique.

07/70 – Dédommagement pour préjudice de François COURBE, artiste.

07/71 – Reversement au délégataire du Théâtre Sébastopol de sommes perçues par l'ancien délégataire pour la saison 2006-2007.

07/72 – Arts visuels - Transphotographiques 2007 – Subvention à l'association Atelier Photo et convention 2007.

07/73 – Arts Visuels - Attribution de subvention à l'Association l'Entorse.

- 07/74** – Palais des Beaux-Arts - Convention de dépôt d'œuvre au Musée de Pont-Aven.
- 07/75** – Palais des Beaux-Arts - Convention de vente de billets entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre de l'exposition "Philippe de Champagne (1602-1674), entre Politique et Dévotion".
- 07/76** – Palais des Beaux-Arts - Convention de vente de billets entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille dans le cadre de l'exposition "Philippe de Champagne (1602-1674), entre politique et dévotion".
- 07/77** – Palais des Beaux-Arts - Entretien des sols et nettoyage du Palais des Beaux-Arts – Lancement d'un appel d'offres.
- 07/78** – Palais des Beaux-Arts - Convention entre le Palais des Beaux-Arts et l'Office du Tourisme de Lille pour la mise en place du City Pass 2007.
- 07/79** – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet de culture scientifique "Pays vert, Pays noir" - Production de l'exposition "Energies et paysages"(décembre 2007 à juin 2008) - Lancement d'un appel d'offres ouvert.
- 07/80** – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet "Pays vert, Pays noir" – Opération "De Charbon et d'Acier" - Partenariat entre le Musée d'Histoire Naturelle de Lille et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.
- 07/81** – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet "Pays vert, Pays noir" - Opération "Itinéraires" - Convention de partenariat entre le Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie et le Forum Départemental des Sciences pour la réalisation d'un atelier pédagogique sur l'énergie.
- 07/82** – Musée d'Histoire Naturelle - Conservation des collections industrielles et ethnologiques - Sollicitation de subventions - Admission en recettes.
- 07/83** – Musée de l'Hospice Comtesse – Modification de la grille tarifaire.
- 07/84** – Musée de l'Hospice Comtesse - Extension de la tarification réduite au Pass Senior.
- 07/85** – Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition d'Après les Maîtres - Droit d'entrée et vente du catalogue.
- 07/86** – Maison Folie de Moulins - SACEM SACD - Sollicitation de subventions – Admission en recettes.
- 07/87** – Maison Folie de Wazemmes - Organisation d'une exposition dans le cadre de "la quinzaine de l'entorse" - Prêt d'œuvres d'art à la Ville de Lille.
- 07/128** – Soutien de la Ville aux publics des quartiers pour l'accès aux arts du spectacle .

Adoptés.

Chemise n° 17

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère Municipale déléguée

07/91 – Bibliothèque municipale - Renouvellement de l'adhésion de la Ville et de la Bibliothèque municipale à QuestionPoint pour l'année 2007.

07/92 – Bibliothèque municipale - Edition et vente de catalogues.

07/93 – Bibliothèque municipale - Budget Prévisionnel des travaux pour l'année 2007 – Demande de subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes.

07/94 – Bibliothèque municipale - Exposition "La Grâce des Modernes" - Avenant à la convention.

07/95 – Bibliothèque municipale – Fourniture de livres et de documents sonores non musicaux à destination des enfants, jeunes et adultes pour les bibliothèques de Lille, Hellemmes et Lomme.

Adoptés.

Chemise n° 18

**THEATRE DU NORD – ECOLE
PROFESSIONNELLE SUPERIEURE D'ART
DRAMATIQUE**

Rapporteur : Madame GLEIZER
Conseillère Municipale déléguée

07/96 – Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique - Attribution d'une subvention et convention d'objectifs 2006-2009.

Adopté.

Chemise n° 19

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame BOCQUET
Adjointe au Maire

07/97 – Création d'une structure multi accueil de la Petite Enfance dans le quartier de Vauban (ancienne école Littré) - Marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre.

07/98 – Travaux de restructuration du Centre de la Petite Enfance de la Maison de quartier des Bois-Blancs - Avenants au marché de travaux.

Adoptés.

Chemise n° 21

INTEGRATION

Rapporteur : Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

**07/103 – Plan Local d'Intégration - Programmation 2007 - Subvention de la Ville à l'association.
Fil à fil "Filons à la Filature" - Projet 100 % Tolérance".**

Adopté.

Chemise n° 22

C.L.S.P.D.

Rapporteur : Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

07/104 – Convention relative au contrat d'objectifs concertés en matière de prévention spécialisée.

Ce rapport est retiré.

POLICE

**07/105 – Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement
des frais**

Adopté.

STATIONNEMENT

**07/106 – Stationnement payant sur voirie - Approbation du rapport de gestion 2005 –
Approbation du budget 2006.**

Adopté.

Chemise n° 23

ECONOMIE SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame BOUCHART
Adjointe au Maire

**07/107 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) –
Objectif 1 Animer et coordonner le réseau lillois de l'économie sociale et solidaire –
Axe 3 : Echanger autrement - Organisation de la ROUMICS - Subvention à l'ANIS
(Association Nord Internet Solidaire).**

07/108 – Association Maison X 2000 - Avenant n° 1.

07/109 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Prolongation du plan en 2007.

Adoptés.

Chemise n° 24

RELATIONS INTERNATIONALES – JUMELAGES

**Rapporteur : Madame FILLEUL
Adjointe au Maire**

07/110 – Echanges, rencontres et formations musicales Lille - Naplouse.

Adopté.

TOURISME

07/111 – Subvention de fonctionnement 2007 à l'Office du Tourisme de Lille.

Adopté.

Chemise n° 25

EMPLOI

**Rapporteur : Monsieur CHARLES
Adjoint au Maire**

07/112 – Association AC ! Métropole Lilloise - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention.

07/113 – Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais - Subvention.

07/114 – Organisation du congrès fédéral du SGEN-CFDT - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

07/115 – Organisations Syndicales Locales - Convention de financement.

Adoptés.

Chemise n° 26

COMMERCE

**Rapporteur : Monsieur MUTEZ
Conseiller Municipal délégué**

07/116 – Subvention à l'association Lille Flandre - Animation et promotion commerciale – Festival Mod'Zart 2007.

07/117 – Délibération modificative - Annulation d'un trop perçu - Association des Commerçants et Artisans rue de la Clef.

07/118 – DevCom Lille Métropole - Subvention à la CCILM (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole).

07/119 – Subvention à l'association Les Boutiques du Faubourg - Animation et promotion commerciales - "Du faubourg des Postes au Faubourg des Modes".

07/120 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003/2006 - Versement du solde de subventions dans le cadre de la tranche 3 du programme d'actions FISAC et régularisation de trop perçus par les associations.

Adoptés.

Chemise n° 27

MARCHES DE PLEIN AIR

**Rapporteur : Madame CARLIER
Conseillère Municipale déléguée**

07/121 – Subvention à l'association Caulier Fives Animation - Animation et promotion des marchés de plein air.

Adopté.

Madame le Maire - Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

(Séance levée à 20 heures 20)

>